



NIGER

Juin 2018

DEUXIÈME REVUE AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre de la deuxième revue au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.**
- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 1^{er} juin 2018. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités du Niger, qui se sont conclus le 10 avril 2018 et ont porté sur l'évolution de la situation et des politiques économiques sous-tendant l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 16 mai 2018.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

- Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI*
- Mémoire de politiques économique et financière des autorités nigériennes*
- Protocole d'accord technique*

* Ces documents figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n°18/211
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
1er juin 2018

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord en faveur du Niger au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 20 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la deuxième revue du programme économique et financier du Niger qui est appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 14,1 millions de DTS (environ 20 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 42,3 millions de DTS (environ 60 millions de dollars).

En achevant la deuxième revue, le Conseil d'administration a pris note du Plan de Développement Economique et Social (PDES) des autorités pour 2017–2021 qui sert de document de développement économique du Niger décrivant les mesures macroéconomiques, structurelles et sociales à l'appui de la croissance et de la réduction de la pauvreté, ainsi que les besoins de financement extérieur y afférents et les principales sources de financement.

Le 23 janvier 2017, le Conseil d'administration du FMI avait approuvé en faveur du Niger un accord triennal au titre de la FEC pour un montant de 98,7 millions de DTS (environ 132,1 millions de dollars, ou 75 % de la quote-part du Niger) à l'appui du plan national de développement économique (voir communiqué de presse n° 17/18). Ce plan a pour objectifs de consolider la stabilité macroéconomique et de favoriser une croissance élevée et équitable, ainsi que d'accroître les revenus et de créer des emplois, tout en renforçant les fondements d'un développement durable.

À la suite des débats du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Les résultats du programme en 2017 ont été globalement satisfaisants, malgré une sous-performance de la mobilisation des recettes budgétaires. Tous les critères de réalisation ont été remplis. Tous les objectifs indicatifs ont été atteints, à l'exception de l'objectif relatif aux recettes budgétaires, qui ont été largement inférieures au niveau établi dans le programme pour 2017. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles progresse, mais plus lentement que prévu.

« Le programme pour 2018 s'inscrit dans un cadre macroéconomique réaliste, avec une reprise progressive de la croissance économique au cours des prochaines années grâce à des réformes économiques et à une aide considérable des bailleurs de fonds. L'inflation, aujourd'hui élevée,

devrait baisser rapidement et l'assainissement des finances publiques devrait ramener le déficit en deçà du seuil de l'UEMOA d'ici 2021. Le déficit des transactions courantes restera probablement élevé, mais il est totalement financé par l'aide extérieure.

« À terme, il sera important de renforcer la mobilisation des recettes. Le niveau élevé des recettes perçues jusqu'à présent en 2018 est encourageant, tout comme les mesures du budget adoptées cette année. Elles sont soutenues par des mesures supplémentaires visant à accroître les recettes à court terme et par un effort systématique de renforcement des capacités des régies financières. Cependant, l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs au premier trimestre doit être contrecarrée dès que possible.

« Il reste essentiel d'opérer des réformes pour renforcer le secteur privé, ainsi que réduire les pressions démographiques et les inégalités hommes-femmes, pour rehausser les perspectives de développement à moyen terme. Les efforts déployés pour améliorer le climat des affaires sont salués, le programme mettant l'accent notamment sur des mesures qui améliorent l'accès au crédit. Il est fondamental de mettre en œuvre ces mesures de manière déterminée pour faire du renforcement louable du dispositif de gouvernance un succès tangible. Sur le front démographique, en dépit des efforts récents, une impulsion plus large et plus rapide s'impose pour avancer de manière décisive.

« La présentation du nouveau document de développement économique du gouvernement qui inscrit le programme appuyé par la FEC dans un contexte plus large et à plus long terme est notée avec satisfaction. Ce document révisé veille à ce que la stratégie nationale de développement, le PDES, et le plan global de réforme des autorités soient alignés sur les objectifs de stabilité et de développement du programme appuyé par la FEC. »

Niger: principaux indicateurs économiques, 2016-18

Population (millions)	18.8		PIB par habitant : (\$)	438.4
Quote-part (actuelle, millions DTS, % total)	131.6	(0,03%)	Taux d'alphabétisation/ pauvreté :	26,6/45,7
Principaux produits et exportations:	Uranium, bétail, produits pétrolierscts			
Principaux marchés d'exportation :	France, Nigéria			
	2016	2017 (Est.)	2018 (Proj.)	
Production				
Croissance du PIB réel (%)	4.9	4.9	5.2	
Prix				
Inflation - moyenne (%)	0.2	2.4	3.9	
Finances des administrations publiques				
Recettes et dons (% PIB)	20.5	21.4	22.7	
Dépenses (% PIB)	26.6	26.5	28.6	
Solde budgétaire (% PIB)	-6.1	-5.0	-5.9	
Solde de base (% PIB) ¹	-4.2	-4.9	-4.0	
Dettes publiques (% PIB)	45.1	46.1	46.2	
Monnaie et crédit				
Monnaie au sens large (variation en %)	8.7	6.1	9.5	
Crédit au secteur privé (variation en %)	12.7	2.1	7.8	
Balance des paiements				
Solde courant (% PIB)	-15.7	-13.8	-16.7	
IDE (% PIB)	3.5	3.7	5.6	
Réserves (en mois d'importations de biens et services)	5.6	4.7	4.4	
Dettes extérieures (% PIB)	33.0	30.1	30.1	
Taux de change				
TCER (variation en %)	0.04	1.53	...	

Sources : autorités nigériennes et estimations des services du FMI ; base de données des statistiques financières internationales et base de données des indicateurs du développement dans le monde.

^{1/} Recettes moins dépenses nettes des dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.



NIGER

16 mai 2018

DEUXIÈME REVUE AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. Ayant l'un des plus faibles indices de développement humain du monde, le Niger doit relever des défis considérables pour continuer de se développer d'autant plus qu'il doit aussi faire face aux problèmes de sécurité liés aux incursions terroristes, à la faiblesse des prix de ses exportations cruciales d'uranium, aux changements climatiques et à une trop forte croissance démographique. Le PIB a néanmoins enregistré, au cours des deux dernières années, un taux de croissance respectable de 5 % qui devrait progressivement atteindre 5¾ % sous l'effet des réformes et de l'appui important apporté par les donateurs. Le gouvernement, qui jouit d'une confortable majorité au parlement, est favorable aux réformes, mais les manifestations qui ont lieu actuellement témoignent d'un certain mécontentement social.

Résultats du programme. Tous les critères de réalisation ayant été respectés, la mise en œuvre du programme a été satisfaisante sauf en ce qui concerne la cible indicative relative à l'accroissement des recettes budgétaires qui a été loin d'être atteinte —ce qui est très préoccupant étant donné son importance pour l'assainissement des finances publiques et la création de l'espace budgétaire nécessaire pour répondre aux besoins pressants dans le domaine social et en matière d'infrastructures. La cible indicative concernant l'apurement des arriérés intérieurs au premier trimestre 2018 n'a pas non plus été atteinte, mais avec un moindre écart que celui observé lors du dépassement de l'objectif en 2017. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles progresse, mais plus lentement que prévu.

Le programme pour 2018. L'accent reste mis sur la stabilité macroéconomique soutenue par des politiques budgétaires prudentes. L'année 2018 devrait être marquée par un effort budgétaire reposant sur un accroissement des recettes publiques, qui est conforme aux attentes au premier trimestre et est étayé par les mesures budgétaires de 2018, les dispositions prises pour stimuler les recettes à court terme et un programme de renforcement systématique des capacités des régies financières. Le programme de réformes structurelles budgétaires vise aussi à améliorer l'efficacité des dépenses et la gestion de la dette. Le secteur privé doit être soutenu par le développement du secteur financier et une amélioration du climat des affaires et de la gouvernance.

Risques. Les résultats pourraient être compromis par des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, une détérioration de la situation sécuritaire et une utilisation inefficace des fonds fournis par les donateurs pour renforcer le capital physique et humain. À plus long terme, les perspectives de développement pourraient être assombries si la croissance démographique explosive du Niger n'est pas rapidement maîtrisée. Du côté positif, la dynamique des réformes et le solide appui des donateurs pourraient initier un cercle vertueux pour le développement du secteur privé, plus affirmé que prévu.

Évaluation par les services du FMI. Les services du FMI approuvent l'achèvement de la deuxième revue au titre de la FEC qui se traduira par un décaissement de 14,1 millions de DTS.

Approuvé par
David Owen (AFR) et
Johannes Wiegand
(SPR)

Les entretiens se sont déroulés à Niamey du 28 mars au 10 avril 2018. La mission se composait de MM. Klingen (chef), Cangul, Lessard, Lopes, de M^{me} Woldemichael et de MM. Ntamatungiro (représentant résident) et Abdou (économiste local) (tous du Département AFR). M. Owen (AFR) s'est joint à l'équipe les 4 et 5 avril. M. Francisco et M^{me} Canales Munoz (tous deux du Département AFR) ont apporté, respectivement, un important concours en matière de recherche et un appui administratif depuis le siège du FMI.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES	5
A. Évolution récente et résultats du programme	5
B. Perspectives et risques	7
DISCUSSIONS DE POLITIQUES	9
A. Maintien de la stabilité macroéconomique	9
B. Élargissement de l'assiette des recettes	10
C. Amélioration de la qualité des dépenses	12
D. Développement du secteur financier, gouvernance et démographie	13
MODALITÉS DU PROGRAMME	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	16
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente et perspectives, 2013-23	19
2. Évolution de la situation budgétaire, 2012-17	20
3. Composition du PIB et volatilité de la production	21
4. Performance fiscale, 2014-18	22
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016-23	23
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2016-23 (milliards de francs CFA)	24
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2016-23 (pourcentage du PIB)	25
4. Situation monétaire, 2016-23	26
5. Balance des paiements, 2016-23	27
6. Indicateurs de solidité financière, 2012-17	28
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018-28	29

ANNEXES

I. Plan de Développement Economique et Social 2017-21 (PDES 2017-21)	30
II. Gouvernance et lutte contre la corruption	33

APPENDICE

I. Lettre d'intention	36
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière du Gouvernement du Niger	38
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	61

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

1. Le gouvernement nigérien jouit d'une confortable majorité parlementaire et de la bienveillance des donateurs, mais les manifestations qui ont lieu actuellement dénotent un certain mécontentement social. Les élections de 2016 ont conféré au Président Issoufou un solide mandat de cinq ans. Le budget 2018 a toutefois déclenché une vague de protestations de la part des étudiants, de l'opposition et d'organisations de la société civile. Le Niger doit aussi faire face à la menace d'incursions terroristes sur son territoire, mettre en œuvre un ambitieux programme de développement et relever les défis que lui pose le transit des migrants désireux de gagner l'Europe. Les donateurs renforcent leur aide et, lors de la table ronde des bailleurs de fonds de décembre 2017, ils se sont engagés à verser 12,7 milliards de dollars pour soutenir le plan quinquennal de développement du Niger (PDES 2017-21), contre une contribution de 7 milliards de dollars initialement attendue.

A. Évolution récente et résultats du programme

2. Les développements économiques de 2017 ont été largement conformes aux attentes, mise à part une flambée d'inflation. Après avoir progressé de 5 % en 2016, le PIB réel a crû au taux respectable de 4,9 % en 2017 grâce à une campagne agricole de nouveau satisfaisante et au renforcement des secteurs des hydrocarbures et des services, malgré la persistance des menaces sécuritaires et la faiblesse des cours internationaux pour les exportations d'uranium. Le crédit au secteur privé a progressé de près de 10 % pendant la majeure partie de l'année. En tant que membre de l'UEMOA, le Niger a recours aux réserves mises en commun de cette union économique et monétaire qui se sont légèrement améliorées pour représenter 4,2 mois d'importations fin 2017 et devraient, en outre, avoir bénéficié de l'émission d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire et le Sénégal début 2018. Les données préliminaires font apparaître une amélioration de la balance commerciale des biens, une réduction du déficit extérieur courant ramené à quelque 14 % du PIB ainsi qu'un solde global positif de la balance des paiements. L'inflation, qui avait été faible pendant la majeure partie de 2017, est remontée au dernier trimestre en raison des effets de base résultant de la récolte exceptionnelle de 2016 et des achats de céréales effectués par le gouvernement pour les stocks alimentaires stratégiques. Elle a continué de progresser début 2018 et atteint 5,4 % en avril sous l'effet de la contribution estimée à 1,5 point des fortes augmentations des impôts et taxes et des prix réglementés ainsi que des hausses de prix opportunistes liées au manque de concurrence et aux incertitudes entourant les modalités d'application des impôts et taxes nouvellement introduits.

3. En 2017, l'effort budgétaire et le financement du budget national ont été proches des niveaux projetés dans la première revue, mais les résultats en matière de recettes ont été très en deçà des attentes. Le solde budgétaire de base a atteint -4,9 % du PIB et le financement

intérieur¹ 2,4 % du PIB. Le solde global — le critère de convergence budgétaire de l’UEMOA — s’est notablement amélioré en passant de -6,1 % du PIB en 2016 à -5,0 % du PIB grâce au recul de l’investissement financé sur ressources extérieures et à une hausse des dons. Les recettes budgétaires ont été nettement inférieures aux attentes et ont même diminué en pourcentage du PIB en raison non seulement de facteurs temporaires, comme la grève des commerçants contre l’évaluation en douane plus rigoureuse des marchandises importées et les problèmes de gestion rencontrés dans l’administration fiscale, mais aussi des retards accusés dans le recouvrement des arriérés fiscaux et la vente des licences de télécommunication. Le strict contrôle des dépenses assuré par le Comité interministériel de régulation budgétaire pour compenser l’insuffisance des recettes a protégé le solde budgétaire.

4. L’exécution du programme a été satisfaisante sauf en ce qui concerne la mobilisation des recettes budgétaires. Si elles ont respecté tous les critères de réalisation, les autorités nigériennes ont été loin d’atteindre la cible indicative relative aux recettes publiques. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles progresse plus lentement que prévu. Plus précisément,

- tous les critères de réalisation fixés pour décembre 2017 lors de l’approbation du programme ont été observés. À 2,4 % du PIB, le financement intérieur est resté bien en deçà du plafond indiqué dans le programme surtout grâce à un accroissement des dons. Les autorités nigériennes ont aussi apuré beaucoup plus d’arriérés de paiement intérieurs que prévu bien qu’elles en aient accumulé de nouveaux début 2018, contrevenant ainsi à la cible indicative fixée pour la fin mars 2018. Les limites continues imposées à l’accumulation de dette extérieure et la non-accumulation d’arriérés de paiement extérieurs ont été respectées ;
- quatre des cinq cibles indicatives fixées pour décembre 2017 lors de l’approbation du programme ont été observées. La mobilisation des recettes a été décevante sur toute la ligne en étant inférieure de 1,9 % du PIB par rapport à l’objectif fixé et de 0,2 % du PIB aux niveaux atteints en 2016. Le déficit budgétaire de base a été conforme à l’objectif. Le solde budgétaire de base y compris les dons, les dépenses liées à la réduction de la pauvreté et les dépenses exceptionnelles, sont restés dans les limites du programme ;
- les repères structurels applicables entre décembre 2017 et mars 2018 ont été observés avec du retard. Si la politique nationale genre a été actualisée avec beaucoup d’avance, aucune des autres politiques couvertes par les repères n’a été intégralement mise en place en temps voulu. Les plans de performance des administrations fiscale et douanière ont été mis en œuvre pendant la première quinzaine de mai 2018 en tant que *mesure préalable* ; s’agissant du repère structurel relatif au compte unique du Trésor (CUT), une étude d’impact sur le secteur bancaire a été réalisée, de nombreux comptes ouverts dans des banques commerciales ont été transférés, une nouvelle structure de sous-comptes a été adoptée et il ne reste plus qu’à la rendre effective ; la nouvelle loi sur les PPP n’a pas encore été soumise à l’Assemblée nationale, mais la *mesure préalable* concernant son envoi au Cabinet a été prise, et pour ce qui est de la bancarisation des opérations

¹ En dehors du financement assuré par le FMI à hauteur de 0,4 % du PIB.

budgétaires, un premier projet du plan a été livré, mais les paiements en espèces peuvent toujours être effectués auprès de la Direction des grandes entreprises (DGE), et

- les repères structurels récurrents concernant le suivi régulier de l'exécution budgétaire et les plans d'engagements et de trésorerie ont été observés. Le plan d'emprunt révisé pour la période 2018-21 a été communiqué à l'état de projet avec un peu de retard.

B. Perspectives et risques

5. La croissance économique devrait reprendre progressivement pour atteindre 5¾ % à moyen terme. Le programme de réforme et l'appui considérable apporté par les donateurs devraient hisser la croissance, mais pour obtenir un succès durable, il faudrait qu'ils renforcent le secteur privé encore peu important. La croissance va continuer d'être freinée par les problèmes de sécurité et les prix défavorables de l'uranium tandis que les conditions météorologiques introduisent de l'instabilité dans une économie qui reste fortement tributaire de cultures pluviales. D'après les projections, la croissance devrait atteindre 5,2 et 5,3 % cette année et l'année prochaine, respectivement, grâce aux projets financés par les donateurs et au sommet de l'Union africaine de 2019, mais devrait être ralentie par la mise en arrêt de la raffinerie dans le cadre de la maintenance programmée en 2018, et peut-être par la production agricole. L'inflation pourrait, en moyenne, s'établir autour de 4 % cette année, avant de diminuer rapidement en 2019 pour tomber bien en-dessous du critère de convergence de 3 % à mesure que l'effet des facteurs transitoires s'estompera. La mise en œuvre des projets financés par les donateurs risque de se traduire par une détérioration de la balance courante en attendant le début des exportations de pétrole brut en 2022, dans le cadre du projet d'oléoduc envisagé. Les entrées de fonds des donateurs devraient toutefois maintenir positive la position extérieure globale, le Niger devant contribuer à l'accumulation des réserves régionales à la BCEAO.

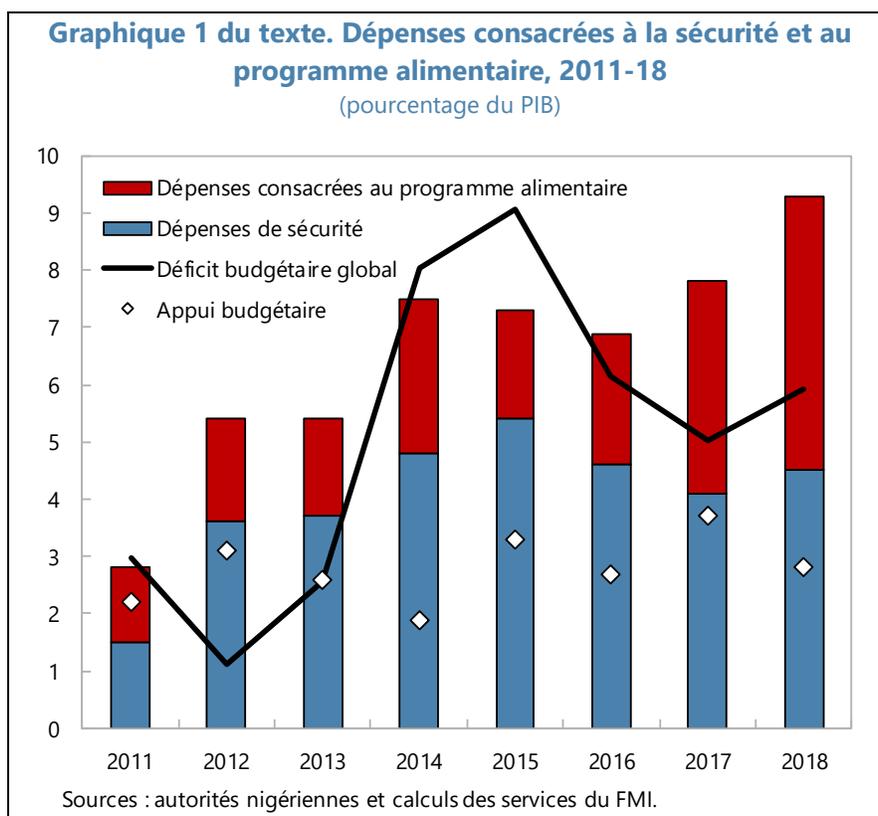
6. Les objectifs budgétaires pour 2018 restent atteignables grâce aux efforts résolus déployés par les autorités et à l'impulsion donnée par la hausse de la croissance du PIB nominal. L'évolution de la situation budgétaire au premier trimestre 2018 est encourageante, surtout en ce qui concerne le point crucial de la perception des recettes qui a dépassé les attentes.

Tableau 1 du texte. Résultats en matière de recettes budgétaires, résultats effectifs du premier trimestre 2018 par rapport au programme 2018
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	T1 2017	T1 2018	Variation	2017	2018	Variation
		Prélim.	(%)	Effectif	Programme	(%)
Recettes totales	158	189	20,0	681	803	17,9
Impôts sur le revenu	37	37	0,3	171	194	13,5
Taxes sur les échanges internationaux	37	46	25,4	172	208	20,9
Taxes sur les biens et services	61	82	33,2	234	279	19,2
Autres impôts et taxes	14	16	14,8	55	60	9,1
Recettes non fiscales	9	9	-4,5	49	62	26,5

Sources : autorités nigériennes et estimations des services du FMI.

7. Le Niger vise à moyen terme à atteindre en 2021, avec deux ans de retard, le critère de convergence de -3 % du PIB fixé par l’UEMOA pour le solde budgétaire global. Les finances publiques se sont fortement détériorées quand la situation sécuritaire a commencé à se dégrader et les autorités nigériennes se sont attaquées énergiquement au problème des pénuries alimentaires récurrentes. Les dépenses consacrées à la sécurité et au programme alimentaire ont augmenté, respectivement, de 2,6 % et 2,4 % du PIB entre 2011 et 2017. Cet accroissement des dépenses n’a été qu’en partie compensé par la hausse de l’appui budgétaire de 1,5 % du PIB. Un effort budgétaire considérable sera déployé à l’avenir tel que reflété dans la réduction du déficit budgétaire de base, mais l’utilisation des fonds versés par les donateurs freinera l’assainissement des finances publiques en ce qui concerne le solde global.



8. Les autorités nigériennes ont dans l’ensemble souscrit à cette analyse des perspectives d’évolution et soumis, dans le cadre de la présente revue, un document de développement économique (DDE) actualisé, globalement en phase avec elle. Elles espéraient que les réformes et l’appui des donateurs pourraient générer une croissance encore plus forte malgré les nombreux défis que le Niger doit relever, mais elles ont convenu qu’il était prudent de travailler sur la base d’un scénario plutôt réaliste. Elles ont aussi estimé que les pressions sur les prix observées fin 2017 et début 2018 pourraient se relâcher plus rapidement sous l’effet de la distribution de céréales par le gouvernement, en puisant dans la réserve alimentaire stratégique. Le PDES 2017-21, adopté fin 2017 et présenté comme une actualisation du DDE de 2016, expose la vision des autorités à moyen terme. Il

met l'accent sur la croissance économique, le développement social et la transition démographique avec un scénario de référence aligné sur le programme soutenu par le FMI (annexe 1).

DISCUSSIONS DE POLITIQUES

Les discussions ont porté sur les principaux objectifs du programme et les mesures à prendre en 2018 pour favoriser leur réalisation : (i) maintenir la stabilité macroéconomique ; (ii) élargir l'assiette fiscale ; (iii) améliorer la qualité des dépenses, et (iv) améliorer les perspectives de développement grâce au développement du secteur financier, une meilleure gouvernance et le relèvement du défi démographique.

A. Maintien de la stabilité macroéconomique

9. Les autorités nigériennes sont tout à fait conscientes du fait que la stabilité macroéconomique repose avant tout sur des finances publiques saines, une bonne gestion de la dette et une absorption efficace de l'aide des donateurs. C'est dans l'évolution du solde budgétaire de base², qui doit s'améliorer de 0,9 % du PIB en passant à 4 % du PIB en 2018, que l'effort budgétaire du Niger transparaît le mieux. De nouveaux progrès sont attendus l'année prochaine dans le cadre du budget 2019. Ils doivent principalement reposer sur la mobilisation des recettes, mais la compression des dépenses reste une deuxième ligne de défense importante. Le solde budgétaire global devrait demeurer élevé en raison de l'absorption des fonds fournis par les donateurs. La dette publique devrait se maintenir sur une trajectoire soutenable et la capacité du Niger à rembourser le FMI reste satisfaisante.

10. Tout en s'engageant à rester prudentes, les autorités nigériennes ont accueilli avec satisfaction la nouvelle flexibilité accordée dans le cadre du programme pour la souscription d'emprunts publics extérieurs. La capacité de gestion de la dette du Niger étant jugée maintenant « suffisante », il est proposé de modifier les conditions imposées dans le programme pour l'accumulation de dette extérieure, conformément à la politique du FMI relative aux limites d'endettement public : le plafond limitant la souscription et la garantie d'emprunts publics extérieurs non concessionnels doit être remplacé par un critère de réalisation limitant la valeur actualisée de la dette extérieure garantie et contractée par l'État, à partir de la présente revue. Les autorités nigériennes ont convenu, avec les services du FMI, de rester concentrées sur l'absorption des financements concessionnels accordés par les donateurs, qui ne doivent pas être évincés par la souscription de nouveaux emprunts. Un plafond de 225 milliards de FCFA (420 millions de dollars ou 4,3 % du PIB) en valeur actualisée a été fixé pour 2018. Dans l'hypothèse de maintien des tendances historiques en matière de décaissements et d'éléments-dons, ce montant est compatible avec la trajectoire de l'assainissement budgétaire et il est retenu pour préserver la position du Niger parmi

² Le solde budgétaire de base (4 % du PIB en 2018) est défini comme le solde budgétaire global (5,9 % du PIB en 2018) hors dons (7,3 % du PIB en 2018) et investissements financés sur recettes extérieures (9,2 % du PIB en 2018).

les pays considérés comme présentant un risque « modéré » de surendettement extérieur. (MPEF, par.17)

11. Le Niger est déterminé à renforcer davantage ses politiques de gestion de la dette. Le comité interministériel de gestion de la dette sera strictement encadré par le décret de 2015 en ce qui concerne notamment la tenue de réunions régulières, la fourniture d'un effectif complet au comité de soutien technique et l'obtention de la co-signature du ministère des Finances pour assurer la validité de toutes les conventions de prêts. Le comité certifiera en outre, dorénavant, que les procédures adéquates ont été suivies pour la sélection des projets d'investissement à la base des conventions de prêts. La tenue de réunions trimestrielles et la communication des décisions du comité constituent un nouveau *repère structurel récurrent* suggéré. Les autorités nigériennes vont aussi commencer à publier des rapports sur la gestion de la dette et des statistiques sur l'endettement, et adopter des directives pour la politique de gestion de la dette. L'objectif à moyen terme est de renforcer la gestion de la dette au ministère des Finances, comme l'exigent les directives de l'UEMOA, et de la réorganiser dans une structure intégrant tous les services de gestion de la dette (front-middle-back office). (MPEF, par.17)

12. Les autorités nigériennes renouent avec les accords de partenariats publics-privés (PPP) tandis que la rédaction d'une nouvelle loi les concernant est en voie d'achèvement. Elles ont recommencé à recourir aux PPP après une longue pause pour réduire les arbitrages entre les besoins d'investissement et la maîtrise de la dette publique. Rompant opportunément avec les pratiques antérieures, les nouveaux arrangements sont de type BOT (construction-exploitation-transfert) et évitent de contracter des emprunts publics ou d'accorder des garanties publiques. La nouvelle loi sur les PPP va établir un cadre solide en imposant notamment que tous les contrats de PPP soient signés par le ministère des Finances et intégrés dans le cycle budgétaire et qu'ils respectent une définition conforme aux meilleures pratiques. Il est suggéré de repousser à la fin juin 2018, le *repère structurel* fixé pour la soumission de cette loi au parlement. La mission a incité les autorités nigériennes à limiter les exonérations fiscales dans les contrats de PPP jusqu'à l'entrée en vigueur des limites prévues par la nouvelle loi. (MPEF, par.18)

B. Élargissement de l'assiette des recettes

13. La génération de recettes publiques reste un important élément du programme avec le double objectif d'assainir les finances publiques et de dégager l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses sociales et à l'investissement. Bien qu'elle ait été aggravée par des facteurs transitoires, la contre-performance de 2017 demeure une préoccupation majeure. Les autorités nigériennes et la mission ont été rassurées par la bonne tenue des recettes publiques au premier trimestre 2018 et elles y ont vu le signe que les facteurs transitoires s'estompent (les grèves des commerçants sont terminées et le personnel clé de l'administration fiscale a été remplacé), que les améliorations administratives déjà apportées portent leurs fruits et que les mesures prises dans le cadre du budget 2018 sont opérantes. Néanmoins, afin de soutenir plus efficacement les projections des recettes nominales de la première revue, il a été décidé d'adopter les nouvelles mesures exposées ci-dessous, qui impliquent un accroissement des recettes, les portant de 14,2 % du PIB en

2017 à 15,4 % du PIB. L'augmentation des recettes visée à moyen terme a été légèrement revue à la baisse compte tenu de la difficulté de la bataille menée et de la vulnérabilité aux chocs défavorables. Le ratio des recettes doit augmenter de 2,3 % du PIB entre 2018 et 2021 et non pas de 2,9 % comme envisagé lors de la première revue.

14. Les autorités nigériennes sont décidées à tenir bon face aux protestations que suscite la loi de finances 2018 et à mettre en œuvre toutes les mesures qu'elle prévoit. Une grande partie de l'accroissement des recettes devrait être assurée par la réalisation de l'évaluation en douane des importations aux prix de transaction — initiative qui bénéficie de l'assistance technique du FMI. Plusieurs produits, qui étaient exonérés de TVA, se voient maintenant appliquer le taux réduit et de nouvelles taxes forfaitaires visent à faire rentrer dans les mailles du filet fiscal les activités économiques de faible envergure. Après déduction faite de l'effet sur l'ensemble de l'année de la réduction de la taxe sur les télécommunications de juin dernier, ces mesures devraient améliorer les recettes de 0,6 % du PIB.

Tableau 2 du texte. Mesures budgétaires, 2018	
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)	
	2018 Proj.
Passage aux valeurs transactionnelles des importations	29,5
TVA à 5% sur les produits précédemment exonérés	6,3
Suppression des exonérations du code des investissements	2,0
Taxe d'habitation	2,0
Autres mesures fiscales ¹	10,0
Mesures d'administration fiscale ²	5,0
Réduction d'impôts dans le secteur des télécommunications	-24,0
Total	30,8
<i>en pourcentage du PIB</i>	<i>0,6</i>

Sources : autorités nigériennes et calculs des services du FMI.
¹ Impôts forfaitaires, impôts fonciers, redevances, etc.
² Exigences concernant le NIF, informatisation, recrutement d'auditeurs, etc.

15. D'autres mesures visant à gonfler les recettes à court terme apportent une garantie supplémentaire. Elles incluent l'achèvement de la vente retardée des licences de télécommunication pour au moins 0,2 % du PIB et un effort pour recouvrer des arriérés d'impôts représentant au moins 0,3 % du PIB — des arriérés recouvrables d'un montant de 64 milliards de FCFA (1,3 % du PIB) ont déjà été localisés rien qu'à la DGE. Les services du FMI ont en outre préconisé le lancement d'une campagne agressive contre la contrebande rampante de produits pétroliers qui a fait régulièrement baisser les ventes intérieures officielles de ces produits au cours des dernières années. Les autorités nigériennes sont en pourparlers avec les entreprises pouvant assurer le marquage moléculaire des produits pétroliers, mais la mise en œuvre de cette technique doit être accélérée et complétée par d'autres mesures, comme le durcissement des peines encourues par les gros contrebandiers.

16. Pour renforcer systématiquement la capacité de générer des recettes dans le temps, la réforme des administrations fiscale et douanière doit être conduite avec fermeté. De nombreuses mesures ont été prises au cours des dernières années, souvent sur la base des recommandations de l'assistance technique du FMI, comme la création d'une DGE assumant toutes les responsabilités fonctionnelles, l'adoption par l'administration douanière du logiciel SYDONIA World, le déploiement du logiciel SISIC (Système informatisé de suivi des impôts et des contribuables) dans l'administration fiscale, l'ouverture d'un guichet unique pour les importations d'automobiles et l'établissement d'interconnexions avec les bureaux des douanes du Togo et du Bénin, qui sont techniquement prêtes depuis le mois d'avril. Le recouvrement des recettes ne s'est toutefois pas encore sensiblement amélioré du fait notamment de défaillances dans la mise en œuvre opérationnelle des réformes. C'est dans ce contexte que les autorités ont mis en place de solides plans de performance pour les administrations fiscale et douanière en tant que *mesure préalable* à la présente revue. (MPEF, par.6, deuxième alinéa)

17. Il est également indispensable de limiter les exonérations fiscales et douanières discrétionnaires pour protéger l'assiette des recettes et développer leur potentiel. Un premier pas a été effectué dans ce sens l'année dernière avec la limitation du renouvellement des exonérations accordées dans le cadre du code des investissements, mais beaucoup reste à faire pour rationaliser les exonérations et les intégrer dans les codes des douanes et des impôts. Les autorités nigériennes ont prévenu qu'une bonne part des exonérations est liée à l'aide étrangère, la coopération pour la sécurité et des privilèges diplomatiques. Elles se sont aussi dites préoccupées par les risques de concurrence destructive présentés par l'octroi d'exonérations fiscales aux investisseurs étrangers qui devraient être traités au niveau régional. Elles restent cependant déterminées à aller de l'avant pour respecter le repère structurel les invitant à soumettre au parlement la loi sur la réforme des exonérations fiscales d'ici la fin septembre 2018. Elles ont accepté de livrer, entre-temps, d'ici la fin juin 2018, un document de position constituant un *nouveau repère structurel*. Une commission a déjà produit un avant-projet et les autorités nigériennes ont sollicité l'assistance technique du FMI (MPEF, par. 20, deuxième alinéa).

C. Amélioration de la qualité des dépenses

18. L'enveloppe globale des dépenses étant strictement limitée, la gestion des finances publiques doit veiller à utiliser au mieux les ressources disponibles et éviter les dépassements de dépenses. Le Comité interministériel de régulation budgétaire, créé mi-2016, s'est avéré efficace pour réduire les dépenses non prioritaires en cas de manque de ressources tout en préservant les dépenses de réduction de la pauvreté.

19. Les autorités nigériennes sont résolues à tirer de plus en plus parti des bienfaits du budget programme pour améliorer l'efficacité des dépenses. Le budget 2018 a été le premier budget élaboré sur base programme. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de celui-ci seront évalués au milieu de l'année pour éclairer la mise à jour des programmes de dépenses et l'élaboration du budget 2019. Les autorités nigériennes envisagent également d'affiner les objectifs du programme à l'avenir et de passer au système de double autorisation AE/CP. (MPEF, par. 21, premier alinéa)

20. Les autorités nigériennes et la mission ont défini d'un commun accord les prochaines étapes de la mise en œuvre du compte unique du Trésor (CUT). Cette réforme vise à améliorer la gestion des liquidités de l'État, pour réduire les charges d'intérêts, et à renforcer la discipline en matière de dépenses des entités publiques. La mise en œuvre est soutenue par un Conseiller résident du FMI. L'étude d'impact réalisée par la BCEAO ayant confirmé que le système bancaire dispose de liquidités suffisantes pour supporter le resserrement des fonds résultant de la mise en œuvre du CUT, les autorités nigériennes vont commencer à mettre en place sa nouvelle structure et arrêter et partager, avec les services du FMI, un calendrier pour le transfert de 90 % des comptes encore ouverts dans des banques commerciales d'ici la fin 2018 (*repère structurel proposé pour la fin juin 2018*). La réalisation de ce transfert est un *repère structurel proposé pour la fin décembre 2018*, avec l'achèvement de la numérisation des services bancaires fournis par le Trésor. Les autorités nigériennes ont assuré aux membres de la mission que le Trésor est en mesure de faire face jusqu'au bout au surcroît de travail impliqué. (MPEF, par. 21, troisième alinéa)

21. Les autorités nigériennes tiennent à améliorer l'efficacité de l'investissement public. Elles s'engagent, à cette fin, à respecter scrupuleusement leurs programmes d'investissement public. Cela sera facilité par la nouvelle obligation faite au comité de gestion de la dette de s'assurer que les projets ont été sélectionnés sur la base de critères appropriés avant d'approuver la signature des conventions de prêt les concernant. Enfin, les autorités nigériennes ont sollicité l'assistance technique du FMI au titre du programme d'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA).

22. La réforme des entreprises et des entités publiques reste à l'ordre du jour. Elle répond au double objectif de protéger les finances publiques et d'améliorer l'efficacité et la fiabilité des services fournis au secteur privé. Les autorités ont sélectionné six grandes entreprises publiques pour la réalisation d'un audit, obtenu le financement nécessaire de la Banque mondiale et lancé des appels d'offres. Elles ont avancé dans l'établissement d'une liste regroupant quelque 150 entreprises et entités publiques. Elles ont toujours pour objectif de finaliser cette liste et de la publier avec les rapports d'audit disponibles concernant les principales entreprises et entités publiques. (MPEF, par. 23, premier alinéa)

D. Développement du secteur financier, gouvernance et démographie

23. Le Niger ne pourra se développer et réduire la pauvreté de sa population que s'il réussit à établir un solide secteur privé, créateur d'emplois, et à agir sur le taux de croissance démographique actuellement insoutenable. Les apports financiers des donateurs soutiendront l'économie à court terme, mais pour réaliser des améliorations viables et durables, ces ressources doivent favoriser le développement du secteur privé ainsi que l'instauration d'un climat plus propice aux affaires et un plus large accès au crédit. Avec une plus faible croissance démographique, les investissements augmenteraient davantage le capital physique et humain par habitant et hausseraient ainsi le niveau de vie de la population.

24. L'amélioration du climat des affaires est un objectif hautement prioritaire et des réunions de suivi mensuelles lui sont consacrées dans les plus hautes instances de l'État. Le Président et le Premier ministre se réunissent chaque mois pour examiner les progrès réalisés dans chacun des domaines couverts par les indicateurs « Doing Business » de la Banque mondiale. Le Niger dépasse maintenant les scores moyens de l'Afrique subsaharienne et de l'UEMOA. Parmi les progrès réalisés récemment, on peut citer la simplification des procédures du Tribunal de commerce, la baisse des frais de médiation et du coût des permis de construire, la réduction des délais de transfert des biens immobiliers et la simplification de l'accès aux comptes publics et aux experts comptables. Les autorités nigériennes se sont accordées à penser avec la mission qu'il faudrait s'attaquer en priorité aux problèmes mis en lumière par les enquêtes menées auprès des milieux d'affaires tels que les fréquentes coupures d'électricité, la concurrence du secteur informel, la complexité des procédures douanières ainsi que les défaillances générales des infrastructures et du capital humain. Le gouvernement va aussi s'efforcer d'établir un mécanisme adéquat pour le remboursement de la TVA et il est décidé à apurer ses derniers arriérés de paiement d'ici la fin 2018. La mission a invité instamment les autorités nigériennes à réaliser de rapides progrès pour respecter le critère de réalisation de la fin juin 2018.

25. Le principal défi à relever dans le secteur financier reste son développement et l'élargissement de l'accès au crédit. Le secteur financier est sain, d'après les indicateurs courants, mais la hausse récente du ratio des créances en souffrance, passé à près de 20 % doit retenir l'attention, et la recapitalisation de la banque agricole devrait être accélérée. Les autorités nigériennes n'ont pas encore achevé l'actualisation de l'évaluation du secteur financier sur la base des méthodes de Bâle II et Bâle III, introduites en janvier de cette année, mais elles n'attendent pas d'importants changements. Le plus gros défi est d'élargir l'accès du secteur privé au crédit pour lui permettre de croître. À cette fin, les autorités nigériennes

- ont renforcé le **bureau de crédit** par la loi de mars 2018 qui oblige les services d'utilité publique à fournir des informations sur la discipline de leurs clients en matière de paiement ;
- envisagent de rendre opérationnelle la nouvelle **loi sur le crédit-bail** en publiant un règlement précisant ses conditions d'application et d'élaborer une loi sur le warrantage ;
- ont adopté une législation autorisant les institutions financières à consentir des prêts suivant les principes de la **finance islamique** ;
- ont l'intention de relancer la mise en œuvre de leur Stratégie Nationale d'Inclusion Financière, qui avait été gênée par le manque de financement, et de renforcer le **secteur de la microfinance**. Cela inclut un événement de levée de fonds, des efforts pour consolider encore le secteur après l'évaluation effectuée avec l'aide de la Banque mondiale, la création d'un mécanisme de refinancement et le déploiement de la garantie des dépôts, et elles
- s'engagent à **dématérialiser les paiements budgétaires** et à développer les capacités de paiement électronique. Les paiements aux deux principaux bureaux des douanes à Niamey sont exclusivement effectués de manière électronique depuis janvier 2018. Il en ira de même, d'ici la fin

juin 2018, pour les paiements effectués à la DGE et aux dix principaux bureaux des douanes, et un plus vaste programme de transition vers les paiements électroniques sera défini dans un document de position (*repère structurel proposé*). Les paiements en espèces ne seront, en outre, plus acceptés d'ici la fin décembre 2018, au bureau d'imposition des moyennes entreprises et dans les vingt principaux bureaux des douanes (*repère structurel proposé*). (MPEF, par. 21, quatrième alinéa)

26. Les autorités nigériennes déploient des efforts notoires pour promouvoir la bonne gouvernance, mais des failles persistent et la mise en œuvre s'avère difficile (annexe 2). Elles ont renforcé les pouvoirs d'investigation de l'organe de lutte contre la corruption (HALCIA) en 2016, modifié le Code pénal et le Code de procédure pénale, adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption en 2018 et créé un numéro vert pour la lutte contre la corruption au ministère de la Justice. Mais l'efficacité de la déclaration de biens est compromise par les déficiences de la législation et le manque de rigueur dans son application, HALCIA et la Cour des comptes disposent de ressources financières limitées, peu d'affaires ont été portées en justice et les condamnations sont rares. La législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été alignée sur les exigences de l'UEMOA, la cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) a été renforcée, une évaluation nationale des risques est en cours et l'évaluation mutuelle par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) doit avoir lieu en 2020. Les dispositions de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont toujours peu appliquées par le secteur privé, les entités réglementées signalant peu d'opérations suspectes à la CENTIF, surtout dans le cas des assujettis non bancaires. Les autorités nigériennes ont admis la nécessité de mieux sensibiliser ces dernières à l'obligation de signaler les opérations suspectes. S'agissant de la transparence dans les industries extractives, le Niger a engagé le processus de ré-adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) dont il s'est retiré l'année dernière. Enfin, les autorités nigériennes ont consenti à améliorer la transparence budgétaire notamment en publiant les rapports d'audit et de performance budgétaire, diffusant un budget citoyen et rendant le Journal officiel librement accessible en ligne.

27. Le gouvernement avance avec prudence dans le traitement des problèmes pressants que constituent la croissance démographique insoutenable et les inégalités entre les sexes. Avec une moyenne de six enfants par femme, la fertilité reste beaucoup trop élevée pour être soutenable économiquement à long terme, malgré la baisse observée dans une enquête récente. Le problème est vraisemblablement lié au fait que les femmes se marient avant 18 ans dans les trois quarts des cas et qu'elles ont un faible niveau d'instruction. Sur le plan stratégique, ces questions figurent parmi les priorités du gouvernement, mais les mesures prises pour les résoudre sont délicates à mettre en œuvre. Un décret axé sur l'éducation des filles a été adopté en décembre 2017 au lieu de la loi de plus grande envergure envisagée. Il définit les devoirs et les responsabilités de l'État, des collectivités et des parents dans la scolarisation des filles jusqu'à leur dix-huitième anniversaire. Le gouvernement s'efforce actuellement, fort opportunément, de diffuser ce décret.

MODALITÉS DU PROGRAMME

28. Les résultats du programme vont continuer d'être évalués deux fois par an. La fourniture de solides plans de performance pour les régies financières et la soumission au Cabinet de la nouvelle loi sur les PPP constituaient les mesures préalables à l'achèvement de cette deuxième revue. Pour la troisième revue, les résultats seront évalués par rapport aux critères de réalisation et aux cibles indicatives de la fin juin 2018 ainsi qu'aux critères de réalisation continus, aux repères structurels et aux repères structurels proposés. Ces derniers sont le plus souvent des repères structurels qui n'ont pas été observés pour la deuxième revue. Pour la quatrième revue, les résultats seront évalués par rapport aux critères de réalisation et aux cibles indicatives de la fin décembre 2018 ainsi qu'aux critères de réalisation continus et aux repères structurels proposés. Il est aussi suggéré de remplacer le critère de réalisation relatif aux « nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État à échéance d'un an ou plus » et le critère de réalisation concernant « la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ayant une échéance de moins d'un an » par un critère de réalisation portant sur la « valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie, contractée » à la date d'achèvement de la deuxième revue.

29. La capacité du Niger à rembourser le FMI reste satisfaisante, mais exposée à des risques que les mesures du programme visent à atténuer. Le Niger devrait disposer d'une capacité suffisante pour rembourser le FMI, y compris sur la période 2021-2024, lorsque les remboursements culmineront à 1,3 % des exportations de biens et services, compte tenu de la vigueur du programme et de son exécution jusqu'à présent (tableau 7). Les principaux risques résident dans l'évolution de la situation sécuritaire, les chocs climatiques et la capacité d'exécution.

30. Les sauvegardes sont évaluées au niveau de la banque centrale régionale (BCEAO). L'évaluation la plus récente, achevée en avril 2018, a permis de constater que l'environnement de contrôle demeurait solide³.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. Les autorités nigériennes continuent de mettre en œuvre leur programme appuyé par la FEC de manière globalement satisfaisante, sauf en ce qui concerne la mobilisation des recettes budgétaires. Tous les critères de réalisation et toutes les cibles indicatives ont été atteints, à l'exception de celle de la fin décembre 2017 concernant les recettes budgétaires, et de celle de la fin mars 2018, portant sur l'apurement des arriérés intérieurs. Le résultat très décevant obtenu pour les recettes publiques en 2017 est nettement préoccupant du fait que le programme compte sur leur mobilisation pour assainir les finances publiques et dégager l'espace budgétaire nécessaire pour répondre aux besoins pressants qui se font sentir dans le domaine social et au niveau des

³ Voir, pour plus de détails, le paragraphe 26 du document SM/18/56.

infrastructures. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles progresse, mais plus lentement que prévu.

32. Le programme s'inscrit dans un cadre macroéconomique réaliste. Avec un taux d'environ 5 %, la croissance économique a été respectable au cours des deux dernières années, compte tenu des nombreux défis auxquels le Niger doit faire face. Une amélioration progressive la portant à 5¾ % est tout à fait envisageable, les réformes et le soutien massif des donateurs commençant à produire leurs effets. L'inflation, relativement élevée, devrait rapidement fléchir et l'important déficit extérieur courant est financé par l'appui extérieur. Les efforts d'assainissement budgétaire doivent être poursuivis, mais le critère de convergence de l'UEMOA pour le solde budgétaire global ne sera respecté qu'en 2021, avec deux ans de retard, en lien avec l'absorption des apports des donateurs.

33. Le programme budgétaire pour 2018 semble être sur la bonne voie. Les recettes ont légèrement dépassé les objectifs du programme au premier trimestre, ce qui corrobore la position du gouvernement imputant en grande partie les déficiences de l'an dernier à des facteurs ponctuels. Les projections sont en outre soutenues par les mesures budgétaires de 2018, les dispositions prises pour stimuler les recettes à court terme et le renforcement systématique des capacités des régions financières, prévu par les plans de performance qui constituaient une mesure préalable à la présente revue. Leur application résolue sera déterminante.

34. Un vaste programme de réformes budgétaires structurelles est en place. En dehors des efforts actuellement entrepris pour renforcer l'administration fiscale et rationaliser les exonérations, il inclut de nombreuses mesures visant à améliorer la qualité des dépenses. Avec la plus grande souplesse en matière d'endettement public extérieur résultant de la modification sollicitée de la conditionnalité du programme, il est indispensable de renforcer les dispositions institutionnelles et la sélection des projets.

35. Les réformes visant à renforcer le secteur privé et à réduire la croissance démographique et les préjugés sexistes restent essentielles pour les perspectives de développement à moyen terme. Les efforts entrepris pour améliorer le climat des affaires sont bienvenus et devraient aller de pair avec la mise en œuvre résolue du programme d'action multidimensionnel envisagé pour améliorer l'accès au crédit. L'accent mis sur l'amélioration de la gouvernance est pertinent, mais les blocages rencontrés dans la mise en œuvre doivent davantage retenir l'attention. Le décret de 2017 en faveur de la scolarisation des jeunes filles va dans le bon sens. Une plus large impulsion doit toutefois être rapidement donnée pour réaliser des progrès décisifs sur les fronts de la démographie et de l'égalité entre les sexes.

36. La soumission du nouveau document de développement économique (DDE), qui inscrit le programme appuyé par la FEC dans un contexte plus large et de plus longue durée, est accueillie avec satisfaction. Ce DDE révisé fait en sorte que la stratégie nationale de développement, le Plan de Développement Economique et Social et le programme global de réforme des autorités soient conformes aux objectifs de stabilité et de développement du programme soutenu par la FEC.

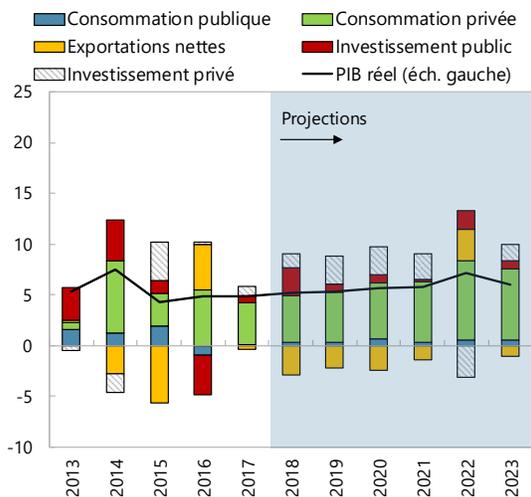
37. Suite aux demandes formulées par les autorités nigériennes, les services du FMI approuvent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC et, à ce titre, le décaissement de la troisième tranche d'un montant de 14,1 millions de DTS ainsi que la modification de la conditionnalité du programme concernant l'endettement public extérieur.

La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joints exposent des mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme 2018.

Graphique 1. Niger : Évolution économique récente et perspectives, 2013-23

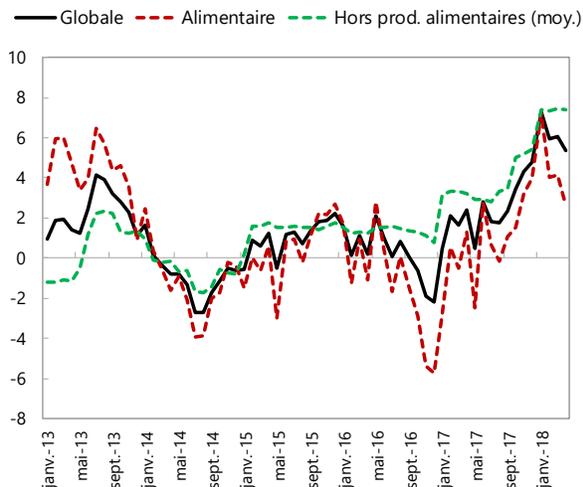
Contribution à la croissance du PIB réel, 2012-22

(variation en pourcentage, gliss. annuel)



Inflation, Janv. 2013-Avril. 2018

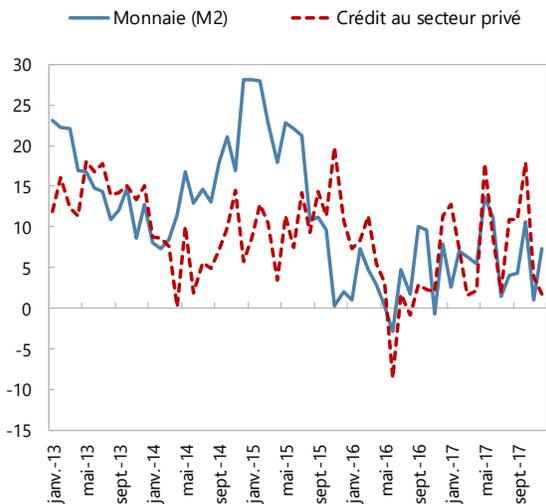
(variation en pourcentage, glissement annuel)



Croissance du crédit et de la monnaie

Janv. 2013-Déc. 2017

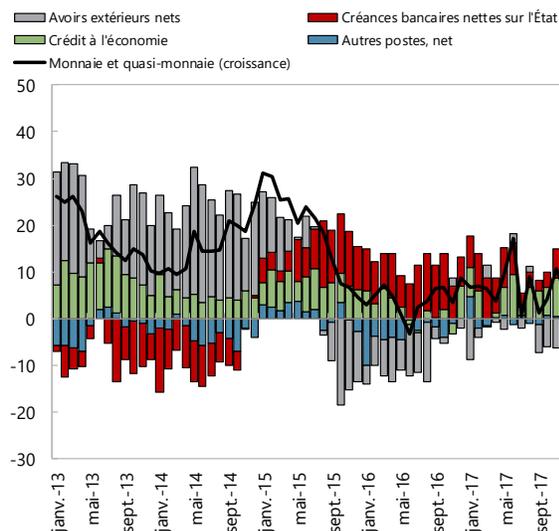
(variation en pourcentage, gliss. annuel)



Contribution à la croissance de la monnaie au sens large,

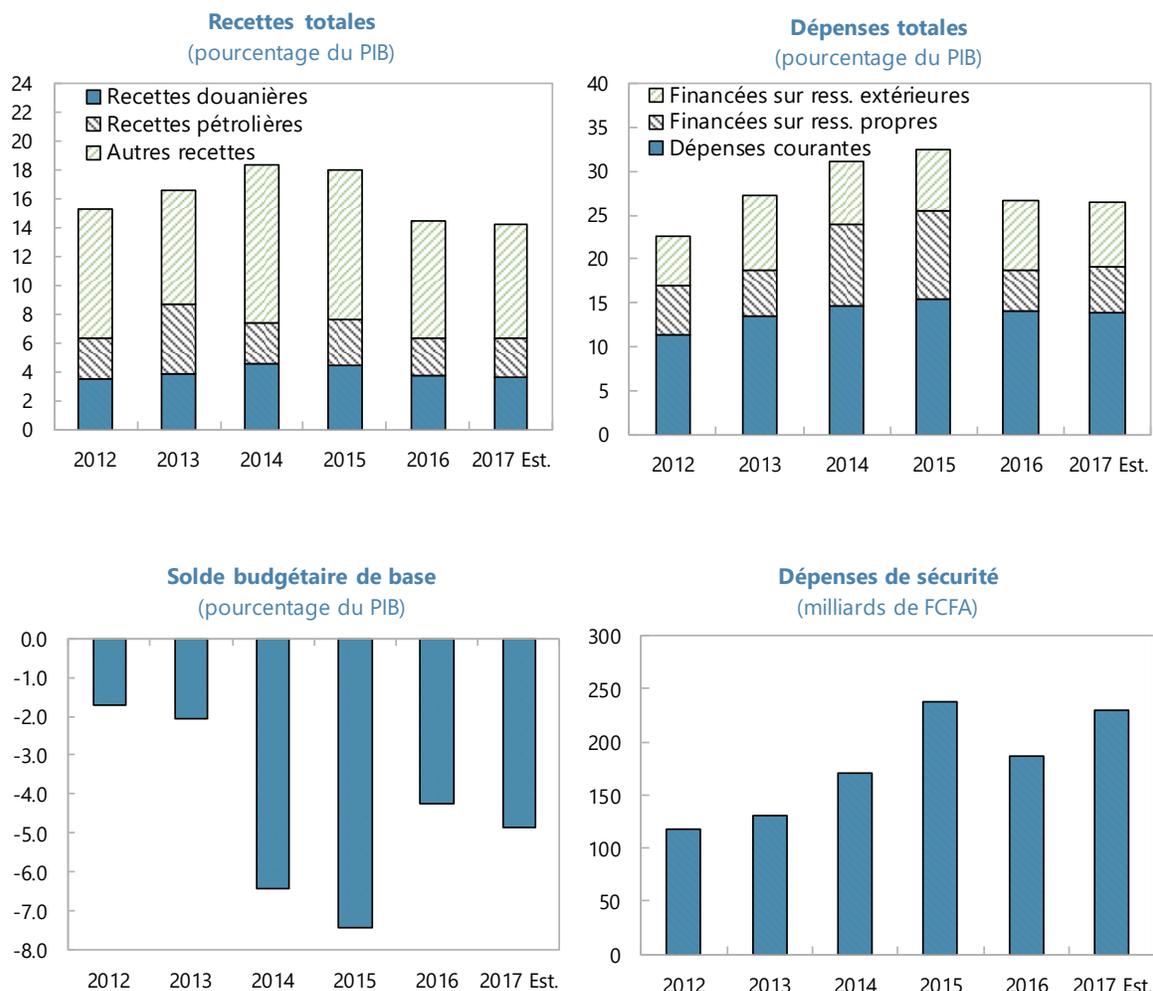
Janv. 2013-Déc. 2017

(pourcentage)



Sources : autorités nigériennes et calculs des services du FMI.

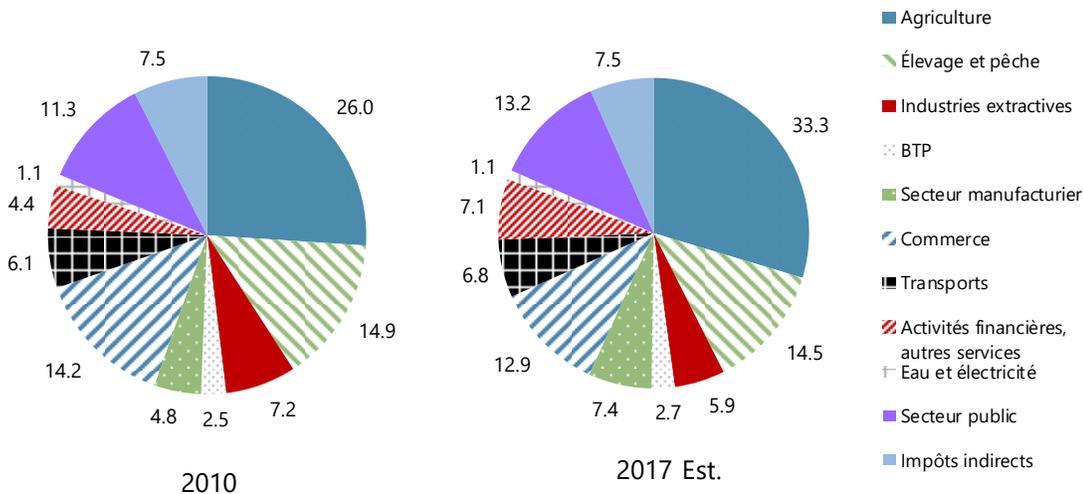
Graphique 2. Niger : Évolution de la situation budgétaire, 2012–17



Sources : autorités nigériennes et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Niger : Composition du PIB et volatilité de la production

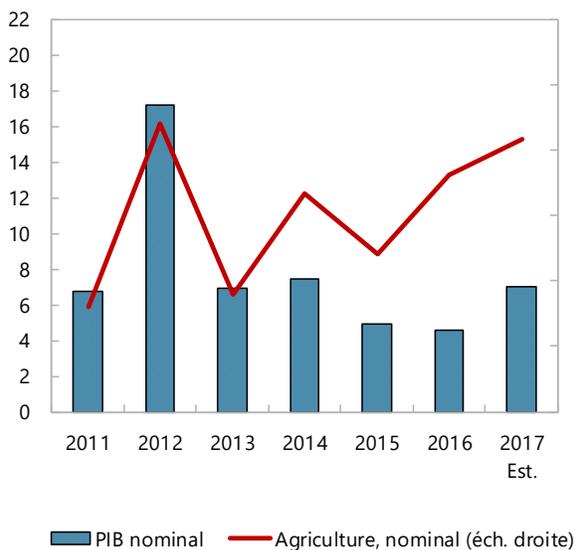
La part des industries extractives dans le PIB reste faible et a diminué davantage en raison du repli des cours internationaux. L'agriculture et l'élevage continuent de dominer.



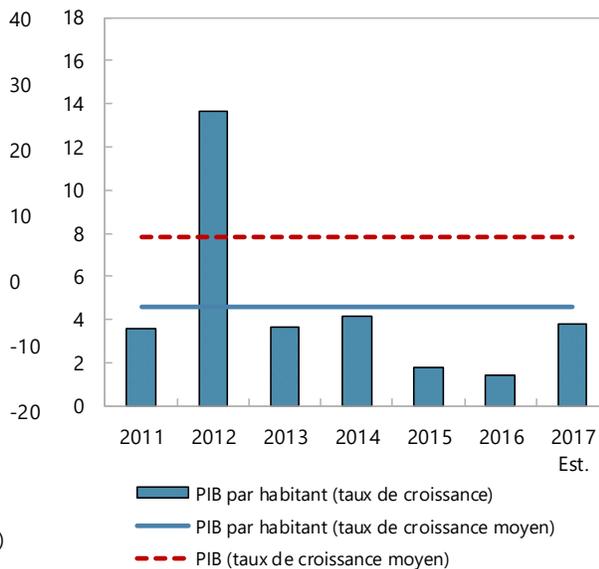
La croissance du PIB présente donc une forte volatilité et est tributaire de l'impact des chocs climatiques sur l'agriculture.

La croissance du PIB par habitant est également très volatile et, en raison de la forte croissance démographique, elle est en moyenne très faible.

Croissance du PIB nominal
(variation en pourcentage, gliss. annuel)



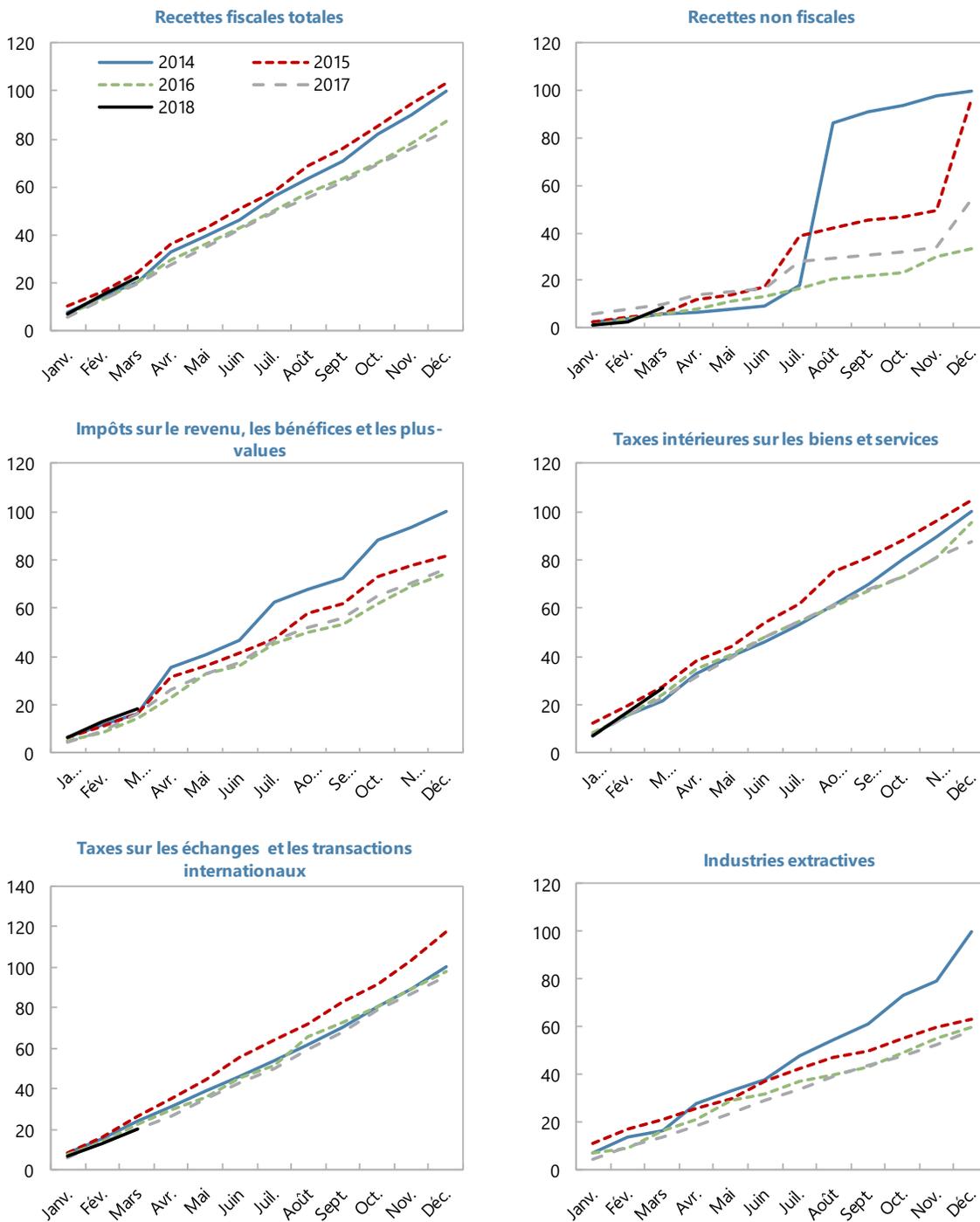
Croissance du PIB nominal par habitant
(variation en pourcentage, gliss. annuel)



Sources : autorités nigériennes et calculs des services du FMI.

Graphique 4. Niger : Performance fiscale, 2014-18¹

(valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, PIB nominal actualisé)



Sources : autorités nigériennes et calculs des services du FMI.

¹ Les données relatives au premier trimestre 2018 sont préliminaires et susceptibles d'être modifiées. Aucune donnée

Tableau 1. Niger : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016-23

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
		Prog.	1 ^{ère} revue	Est.	1 ^{ère} revue	Proj.	Projections			
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	4,9	5,2	5,2	4,9	5,2	5,2	5,3	5,7	5,8	7,2
PIB hors ressources naturelles à prix constants	4,9	5,0	4,8	4,5	5,1	5,3	5,4	6,0	6,1	4,7
Production pétrolière (milliers de barils par jour)	17	18	18	18	19	18	20	20	20	40
Déflateur du PIB	-0,3	2,4	1,8	2,0	2,3	3,8	1,9	1,9	1,9	1,7
Indice des prix à la consommation										
Moyenne annuelle	0,2	2,0	2,0	2,4	2,5	3,9	2,0	2,0	2,0	2,0
Fin de période	-2,2	2,2	3,0	4,8	2,0	2,4	2,0	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (FCFA)	-4,9	13,7	9,7	9,9	8,2	9,2	11,0	10,4	6,1	26,0
Dont : hors uranium	7,9	10,3	12,6	20,0	14,2	17,1	12,2	10,3	7,4	28,1
Importations, f.à.b. (FCFA)	-13,0	19,5	5,4	7,0	14,3	16,7	13,2	12,9	7,5	2,7
Volume des exportations	-2,7	6,6	12,5	14,3	9,3	6,5	10,8	11,0	5,1	31,1
Volume des importations	-14,1	17,1	2,3	3,5	12,3	13,9	11,0	10,2	7,7	-3,8
Termes de l'échange (détérioration -)	-3,8	0,1	-7,4	-6,9	-5,6	-2,3	-1,9	-3,1	-1,8	-6,7
Finances publiques										
Recettes totales	-16,2	13,9	13,2	5,7	10,2	18,0	10,2	14,8	13,4	13,4
Dépenses totales et prêts nets	-14,4	14,1	15,2	6,4	8,3	18,0	6,8	7,1	3,7	10,5
Dont : dépenses courantes	-4,5	9,2	7,9	5,1	6,1	10,4	5,5	7,0	3,4	6,5
Dont : dépenses en capital	-23,4	19,9	23,4	7,8	10,5	26,4	8,1	7,2	4,0	14,3
(variation annuelle, en pourcentage de la monnaie au sens large de début de période, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Crédit intérieur	10,6	11,5	10,4	6,8	7,6	7,4	5,1	4,3	4,4	4,8
Crédit à l'État (net)	6,3	6,4	6,9	3,3	2,5	2,1	0,2	-0,3	-1,3	-2,0
Crédit à l'économie	4,3	5,1	3,5	3,5	5,1	5,3	4,9	4,6	5,7	6,8
Avoirs intérieurs nets	10,7	11,9	9,7	5,7	9,8	7,4	5,1	4,3	4,4	4,8
Monnaie au sens large (pourcentage)	8,7	11,1	12,4	6,1	10,8	9,5	7,9	8,3	7,0	9,9
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	0,0	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Finances publiques										
Total recettes	14,4	16,1	15,3	14,2	16,8	15,4	15,8	16,9	17,7	18,4
Total dépenses et prêts nets	26,6	28,1	28,6	26,5	31,0	28,6	28,4	28,3	27,2	27,6
Dépenses courantes	14,1	14,6	14,3	13,9	15,1	14,0	13,8	13,7	13,1	12,8
Dépenses en capital	12,5	13,5	14,4	12,6	15,9	14,5	14,6	14,6	14,1	14,7
Solde de base (hors dons) ¹	-4,2	-4,9	-4,6	-4,9	-4,2	-4,0	-2,7	-1,0	-0,7	-0,7
Solde global (base engagements, dons compris) ²	-6,1	-7,4	-6,1	-5,0	-6,2	-5,9	-4,5	-3,7	-3,0	-3,0
Investissement brut	37,0	42,0	36,0	36,9	40,9	39,0	40,4	41,5	41,9	37,8
Dont : investissement non public	24,6	28,4	21,6	24,4	25,0	24,4	25,7	27,0	27,9	23,1
investissement public	12,5	13,5	14,4	12,6	15,9	14,5	14,6	14,6	14,1	14,7
Épargne nationale brute	21,4	24,0	22,6	23,1	23,8	22,3	22,5	22,0	22,1	22,2
Dont : non publique	19,2	20,9	18,5	19,4	19,8	18,5	18,0	16,8	15,5	14,6
Épargne intérieure	19,8	19,8	19,7	20,2	21,7	20,3	20,5	20,5	20,7	21,0
Solde de la balance des transactions courantes										
Hors dons officiels	-17,5	-19,5	-16,5	-17,2	-19,5	-19,2	-20,4	-21,6	-21,8	-17,6
Dons compris	-15,7	-18,0	-13,4	-13,8	-17,1	-16,7	-17,9	-19,5	-19,8	-15,7
Ratio du service de la dette en pourcentage										
des exportations de biens et services	7,6	7,7	8,9	5,3	8,5	8,9	6,4	5,8	6,8	6,7
des recettes publiques	8,6	8,4	9,6	6,2	9,0	9,5	6,8	5,9	6,5	6,9
Dette totale contractée ou garantie par l'État	46,7	51,1	49,7	43,9	51,9	44,7	46,1	46,5	46,5	46,0
Dette publique extérieure contractée ou garantie par l'État	33,0	35,8	35,2	30,1	37,0	30,1	31,7	33,9	35,2	36,0
VAN de la dette extérieure	25,5	25,4	22,4	22,6	23,4	21,9	22,4	23,5	24,1	24,3
Dette publique intérieure	13,7	15,3	14,6	13,8	14,8	14,6	14,4	12,7	11,3	10,0
Aide extérieure	10,6	8,9	12,2	11,0	11,8	12,0	12,8	13,0	11,2	10,7
(milliards de FCFA)										
PIB à prix courants du marché	4.464	4.773	4.778	4.777	5.143	5.217	5.601	6.032	6.504	7.091
PIB à prix courants (variation annuelle en pourcentage)	4,6	7,7	7,0	7,0	7,6	9,2	7,4	7,7	7,8	9,0

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes hors dons moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.² Recettes dons compris moins les dépenses ; ancrage UEMOA.

Tableau 2. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2016-23
(milliards de FCFA)

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023	
		Prog	1ère revue	Est.	1ère revue	Proj.	Projections				
Recettes totales	643,8	770,8	729,0	680,7	803,3	803,3	885,2	1.016,4	1.152,3	1.307,1	1.438,2
Recettes fiscales	606,9	721,3	653,8	619,8	728,2	728,2	795,1	906,9	1.014,1	1.158,3	1.286,3
Échanges internationaux	164,7	205,9	170,8	172,2	208,4	208,4	231,5	254,9	279,2	304,4	329,0
Biens et services	239,0	269,8	264,5	233,8	279,5	279,5	297,4	318,2	330,0	372,8	399,7
Revenu	156,2	170,2	176,4	170,8	194,0	194,0	213,7	271,2	304,9	372,0	416,9
Autre	47,0	75,4	42,1	43,1	46,3	46,3	52,5	62,6	100,0	109,0	140,8
Recettes non fiscales	27,9	37,7	63,5	48,6	61,8	61,8	74,5	92,7	113,6	122,0	122,8
Recettes des comptes spéciaux	8,9	11,8	11,8	12,3	13,3	13,3	15,6	16,8	24,6	26,8	29,0
Dépenses totales et prêts nets	1.187,9	1.341,4	1.368,2	1.263,7	1.481,6	1.491,3	1.592,8	1.706,4	1.769,2	1.955,0	2.100,6
Dont: financées sur ressources intérieures	832,7	1.006,7	949,4	913,1	1.003,6	1.013,3	1.035,9	1.077,2	1.200,1	1.359,1	1.483,7
Dépenses courantes totales	631,3	696,0	681,4	663,5	722,9	732,6	772,9	827,2	855,1	910,6	979,2
Dépenses budgétaires	609,5	671,1	656,5	639,3	699,1	708,8	747,3	799,7	825,4	878,2	944,1
Traitements et salaires	265,1	273,0	271,0	269,7	276,4	276,4	284,7	309,7	325,4	346,9	373,3
Matériels et fournitures	107,1	131,6	131,7	112,0	136,0	136,0	146,0	154,9	160,4	168,2	176,5
Autres dépenses courantes	197,6	216,5	207,3	215,3	232,4	232,4	249,5	265,8	271,4	292,3	320,7
Intérêts	41,9	50,0	46,5	49,9	54,2	63,9	67,1	69,3	68,2	70,9	73,7
Dont: dette extérieure	18,4	20,6	19,8	16,4	23,4	23,4	19,3	19,8	21,1	26,0	30,4
Ajustements et dépenses fiscales	-2,4	0,0	0,0	-7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des comptes spéciaux ¹	21,8	24,9	24,9	24,2	23,9	23,9	25,6	27,6	29,7	32,4	35,0
Dépenses en capital et prêts nets	556,6	645,4	686,8	600,2	758,7	758,7	819,9	879,2	914,1	1.044,4	1.121,4
Dépenses en capital	556,6	645,4	686,8	600,2	758,7	758,7	819,9	879,2	914,1	1.044,4	1.121,4
Financées sur ressources intérieures	201,4	310,7	268,0	249,6	280,7	280,7	263,0	250,0	345,0	448,5	504,6
Financées sur ressources extérieures	355,2	334,7	418,8	350,6	478,0	478,0	556,9	629,2	569,1	595,9	616,8
Dont: dons	204,0	164,2	220,5	201,0	269,9	269,9	333,7	360,1	309,0	322,9	313,2
prêts	151,2	170,5	198,3	149,6	208,1	208,1	223,2	269,1	260,1	273,0	303,6
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagements, dons compris, ancrage UEMOA)	-273,9	-351,8	-289,7	-240,8	-317,1	-308,4	-254,1	-221,3	-195,9	-209,3	-222,8
Solde de base ²	-188,9	-235,9	-220,4	-232,4	-200,3	-210,0	-150,7	-60,8	-47,8	-52,1	-45,6
Variation des arriérés et fonds en route	19,0	-43,4	-43,4	-53,7	-65,4	-29,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dont: variation des arriérés	19,0	-43,4	-43,4	-78,9	-65,4	-29,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-525,1	-614,0	-682,6	-636,7	-743,7	-717,2	-707,6	-690,0	-616,9	-648,0	-662,4
Financement	525,1	614,0	682,6	636,6	743,7	717,2	707,6	690,0	616,9	648,0	662,4
Financement extérieur	441,2	387,2	536,7	503,5	559,3	576,1	681,5	746,6	680,4	705,1	731,8
Dons	270,3	218,9	349,5	342,2	361,2	379,6	453,6	468,8	421,0	438,7	439,5
Dont: appui budgétaire	66,2	54,6	129,0	141,1	91,4	109,8	119,9	108,7	112,1	115,8	126,3
Prêts	203,4	208,3	233,2	182,9	246,8	245,2	263,7	312,6	306,9	323,5	358,6
Dont: appui budgétaire	52,2	37,8	34,9	33,3	38,7	37,1	40,5	43,5	46,8	50,5	55,1
Amortissement	-32,5	-39,9	-46,0	-21,5	-48,7	-48,7	-35,8	-34,7	-47,6	-57,2	-66,4
Allègement dette (y compris en négociation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	84,0	226,8	145,9	133,1	184,4	141,1	26,1	-56,6	-63,5	-57,1	-69,4
Secteur bancaire	11,6	77,3	79,4	66,6	28,2	27,0	2,5	-4,8	-21,8	-34,8	-38,6
FMI	6,6	19,7	19,7	19,2	18,5	17,3	15,4	1,7	-14,6	-23,0	-26,9
Avances statutaires (y compris autres avances)	-8,2	-8,4	-8,4	-8,4	-8,7	-8,7	-7,6	-3,6	-1,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	31,0	2,7	9,6	-37,9	4,1	4,1	0,0	0,0	0,0	-5,0	-10,0
Titres de l'État nets et autres	-17,8	63,3	58,4	93,7	14,3	14,3	-5,4	-2,9	-6,1	-6,8	-1,7
Secteur non bancaire	72,4	149,4	66,5	66,5	156,2	114,1	23,6	-51,8	-41,7	-22,3	-30,9
Écart de financement (+)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux incluent le financement de la caisse nationale de retraite, du fonds d'investissements prioritaires et du fonds pour la formation professionnelle permanente.

² Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 3. Niger : Opérations financières de l'administration centrale, 2016-23
(pourcentage du PIB)

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023	
		Prog.	1ère revue	Est.	1ère revue	Proj.	Projections				
Recettes totales	14,4	16,1	15,3	14,2	15,6	15,4	15,8	16,9	17,7	18,4	18,8
Recettes fiscales	13,6	15,1	13,7	13,0	14,2	14,0	14,2	15,0	15,6	16,3	16,8
Échanges internationaux	3,7	4,3	3,6	3,6	4,1	4,0	4,1	4,2	4,3	4,3	4,3
Biens et services	5,4	5,7	5,5	4,9	5,4	5,4	5,3	5,3	5,1	5,3	5,2
Revenu	3,5	3,6	3,7	3,6	3,8	3,7	3,8	4,5	4,7	5,2	5,4
Autre	1,1	1,6	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,5	1,5	1,8
Recettes non fiscales	0,6	0,8	1,3	1,0	1,2	1,2	1,3	1,5	1,7	1,7	1,6
Recettes des comptes spéciaux	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Dépenses totales et prêts nets	26,6	28,1	28,6	26,5	28,8	28,6	28,4	28,3	27,2	27,6	27,4
<i>Dont</i> : financées sur ressources intérieures	18,7	21,1	19,9	19,1	19,5	19,4	18,5	17,9	18,5	19,2	19,4
Dépenses courantes totales	14,1	14,6	14,3	13,9	14,1	14,0	13,8	13,7	13,1	12,8	12,8
Dépenses budgétaires	13,7	14,1	13,7	13,4	13,6	13,6	13,3	13,3	12,7	12,4	12,3
Traitements et salaires	5,9	5,7	5,7	5,6	5,4	5,3	5,1	5,1	5,0	4,9	4,9
Matériels et fournitures	2,4	2,8	2,8	2,3	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5	2,4	2,3
Autres dépenses courantes	4,4	4,5	4,3	4,5	4,5	4,5	4,5	4,4	4,2	4,1	4,2
Intérêts	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0
<i>Dont</i> : dette extérieure	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Ajustements et dépenses fiscales	-0,1	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des comptes spéciaux ¹	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dépenses en capital et prêts nets	12,5	13,5	14,4	12,6	14,8	14,5	14,6	14,6	14,1	14,7	14,6
Dépenses en capital	12,5	13,5	14,4	12,6	14,8	14,5	14,6	14,6	14,1	14,7	14,6
Financées sur ressources intérieures	4,5	6,5	5,6	5,2	5,5	5,4	4,7	4,1	5,3	6,3	6,6
Financées sur ressources extérieures	8,0	7,0	8,8	7,3	9,3	9,2	9,9	10,4	8,7	8,4	8,0
<i>Dont</i> : dons	4,6	3,4	4,6	4,2	5,2	5,2	6,0	6,0	4,8	4,6	4,1
prêts	3,4	3,6	4,2	3,1	4,0	4,0	4,0	4,5	4,0	3,9	4,0
Prêts nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base engagements, dons compris, ancrage UEMOA)	-6,1	-7,4	-6,1	-5,0	-6,2	-5,9	-4,5	-3,7	-3,0	-3,0	-2,9
Solde de base ²	-4,2	-4,9	-4,6	-4,9	-3,9	-4,0	-2,7	-1,0	-0,7	-0,7	-0,6
Variation des arriérés et fonds en route	0,4	-0,9	-0,9	-1,1	-1,3	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont</i> : variation des arriérés	0,4	-0,9	-0,9	-1,7	-1,3	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-11,8	-12,9	-14,3	-13,3	-14,5	-13,7	-12,6	-11,4	-9,5	-9,1	-8,6
Financement	11,8	12,9	14,3	13,3	14,5	13,7	12,6	11,4	9,5	9,1	8,6
Financement extérieur	9,9	8,1	11,2	10,5	10,9	11,0	12,2	12,4	10,5	9,9	9,6
Dons	6,1	4,6	7,3	7,2	7,0	7,3	8,1	7,8	6,5	6,2	5,7
<i>Dont</i> : appui budgétaire	1,5	1,1	2,7	3,0	1,8	2,1	2,1	1,8	1,7	1,6	1,6
Prêts	4,6	4,4	4,9	3,8	4,8	4,7	4,7	5,2	4,7	4,6	4,7
<i>Dont</i> : appui budgétaire	1,2	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Amortissement	-0,7	-0,8	-1,0	-0,5	-0,9	-0,9	-0,6	-0,6	-0,7	-0,8	-0,9
Allègement de dette (y compris en négociation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	1,9	4,8	3,1	2,8	3,6	2,7	0,5	-0,9	-1,0	-0,8	-0,9
Secteur bancaire	0,3	1,6	1,7	1,4	0,5	0,5	0,0	-0,1	-0,3	-0,5	-0,5
FMI	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,0	-0,2	-0,3	-0,4
Avances statutaires (y compris autres avances)	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	0,7	0,1	0,2	-0,8	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Titres de l'État nets et autres	-0,4	1,3	1,2	2,0	0,3	0,3	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Secteur non bancaire	1,6	3,1	1,4	1,4	3,0	2,2	0,4	-0,9	-0,6	-0,3	-0,4
Écart de financement (+)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux incluent le financement de la caisse nationale de retraite, du fonds d'investissements prioritaires et du fonds pour la formation professionnelle permanente.

² Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Table 4. Niger : Situation monétaire, 2016-23

	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023	
		Prog.	1ère revue	Est.	1ère revue	Proj.	Projections				
	(milliards FCFA)										
Avoirs extérieurs nets	569,8	609,3	601,8	575,0	614,8	601,0	641,0	701,0	743,0	833,0	905,0
BCEAO	458,4	505,1	524,4	490,9	539,4	505,9	543,9	603,9	670,9	760,9	862,9
Banques commerciales	111,4	104,2	77,5	84,1	75,5	95,1	97,1	97,1	72,1	72,1	42,1
Avoirs intérieurs nets	640,9	814,9	758,9	709,3	892,8	804,8	876,3	941,8	1.014,2	1.098,3	1.193,6
Crédit intérieur	819,9	960,4	945,5	902,0	1.049,5	997,5	1.069,0	1.134,6	1.207,0	1.291,0	1.386,3
Créances bancaires nettes sur l'État	82,2	169,7	165,5	121,8	199,6	148,8	151,3	146,5	124,7	89,9	51,3
BCEAO	58,1	92,6	84,7	4,7	104,4	17,4	25,3	23,4	7,7	-20,3	-57,2
Créances	119,9	142,9	136,8	130,6	152,4	139,2	147,1	145,2	129,5	106,5	79,6
Dont : avances statutaires	12,5	10,7	9,7	9,7	6,8	6,8	3,8	0,8	0,0	0,0	0,0
Dépôts	-61,7	-50,3	-52,1	-125,9	-48,0	-121,8	-121,8	-121,8	-121,8	-126,8	-136,8
Banques commerciales	24,1	77,1	80,8	117,0	95,2	131,4	126,0	123,1	117,0	110,2	108,5
Créances	168,6	219,8	227,1	261,2	241,4	275,6	270,2	267,3	261,2	254,4	252,7
Dépôts	-144,5	-142,8	-146,2	-144,2	-146,2	-144,2	-144,2	-144,2	-144,2	-144,2	-144,2
Crédit aux autres secteurs	737,7	790,8	780,0	780,3	849,9	848,8	917,8	988,1	1.082,3	1.201,2	1.335,0
Dont : crédit au secteur privé	670,0	790,8	722,2	684,4	809,2	738,0	806,9	889,7	996,2	1.122,3	1.269,8
Autres postes, nets	-179,1	-145,5	-186,7	-192,8	-156,7	-192,8	-192,8	-192,8	-192,8	-192,8	-192,8
Monnaie et quasi-monnaie	1.210,7	1.424,2	1.360,7	1.284,3	1.507,6	1.405,8	1.517,3	1.642,8	1.757,2	1.931,3	2.098,6
Circulation fiduciaire hors banques	598,7	605,3	672,9	623,3	745,5	682,2	736,4	797,3	852,8	937,3	1.018,5
Dépôts bancaires	612,0	818,9	687,8	661,0	762,1	723,6	781,0	845,6	904,4	994,0	1.080,2
	(variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire au sens large de début de période, sauf indication contrain										
Avoirs extérieurs nets	-1,9	-0,7	2,6	0,4	1,0	2,0	2,8	4,0	2,6	5,1	3,7
BCEAO	-2,2	-0,8	5,4	2,7	1,1	1,2	2,7	4,0	4,1	5,1	5,3
Banques commerciales	0,3	0,1	-2,8	-2,3	-0,1	0,9	0,1	0,0	-1,5	0,0	-1,6
Avoirs intérieurs nets	10,7	11,9	9,7	5,7	9,8	7,4	5,1	4,3	4,4	4,8	4,9
Crédit intérieur	10,6	11,5	10,4	6,8	7,6	7,4	5,1	4,3	4,4	4,8	4,9
Créances bancaires nettes sur l'État	6,3	6,4	6,9	3,3	2,5	2,1	0,2	-0,3	-1,3	-2,0	-2,0
BCEAO	2,6	2,2	2,2	-4,4	1,4	1,0	0,6	-0,1	-1,0	-1,6	-1,9
Dont : avances statutaires	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	3,8	4,2	4,7	7,7	1,1	1,1	-0,4	-0,2	-0,4	-0,4	-0,1
Créances	4,5	4,9	4,8	7,6	1,1	1,1	-0,4	-0,2	-0,4	-0,4	-0,1
Dépôts	-0,8	0,8	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit aux autres secteurs	4,3	5,1	3,5	3,5	5,1	5,3	4,9	4,6	5,7	6,8	6,9
Dont : crédit au secteur privé	6,8	5,1	4,3	1,2	6,4	4,2	4,9	5,5	6,5	7,2	7,6
Autres postes, nets	0,1	0,4	-0,6	-1,1	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Monnaie au sens large	8,7	11,1	12,4	6,1	10,8	9,5	7,9	8,3	7,0	9,9	8,7
<i>Pour mémoire :</i>											
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	3,7	3,4	3,5	3,7	3,4	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
Crédit au secteur privé											
(variation en pourcentage)	12,8	9,1	7,9	2,2	12,1	7,9	9,4	10,3	12,0	12,7	13,2
(pourcentage du PIB)	15,0	16,6	16,3	14,3	16,5	14,1	14,4	14,8	15,3	15,8	16,6
(pourcentage du PIB hors agriculture)	18,5	20,0	20,0	17,5	20,1	17,2	17,4	17,8	18,4	18,9	19,7
PIB à prix courants (variation annuelle en pourcentage)	4,6	7,7	7,0	7,0	7,6	9,2	7,4	7,7	7,8	9,0	8,1

Sources : BCEAO et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Niger : Balance des paiements, 2016-23

(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2016	2017			2018		2019	2020	2021	2022	2023
		Prog.	Tère revue	Est.	Tère revue	Proj.	Projections				
Solde des transactions courantes	-700,4	-857,9	-638,9	-658,4	-818,1	-870,2	-1.003,3	-1.177,0	-1.289,5	-1.111,6	-1.207,9
Balance commerciales de biens et services, et revenu	-865,3	-1.048,7	-872,8	-904,7	-1.017,6	-1.088,8	-1.235,0	-1.400,7	-1.520,1	-1.350,1	-1.460,6
Balance commerciale de biens	-405,4	-579,2	-401,2	-415,6	-498,8	-535,6	-622,8	-723,4	-790,6	-589,3	-629,0
Exportations, f.à.b	611,8	653,3	670,9	672,6	726,2	734,6	815,4	899,8	954,5	1.202,8	1.353,5
Uranium	177,7	247,5	182,1	151,6	167,9	124,5	130,8	144,8	143,8	164,0	94,9
Pétrole	91,3	93,1	96,1	151,4	101,9	205,4	228,5	259,3	265,1	447,1	548,0
Autres produits	342,8	312,6	392,7	369,7	456,5	404,7	456,1	495,6	545,6	591,6	710,6
Importations, f.à.b	1.017,2	1.232,5	1.072,1	1.088,2	1.225,0	1.270,2	1.438,2	1.623,2	1.745,0	1.792,0	1.982,5
Produits alimentaires	208,0	219,5	218,9	230,1	239,4	254,4	307,6	376,3	460,5	569,9	699,0
Produits pétroliers	57,9	31,9	60,8	61,9	63,9	65,0	68,2	71,6	75,2	79,0	82,9
Biens d'équipement	280,5	409,3	310,9	295,0	418,6	421,8	482,5	542,7	591,5	457,9	477,2
Autres produits	472,7	571,7	481,5	501,3	503,1	529,1	579,8	632,6	667,8	685,2	723,3
Services et revenu (net)	-459,8	-469,5	-471,6	-489,1	-518,8	-553,2	-612,2	-677,3	-729,5	-760,8	-831,6
Services (net)	-363,0	-479,0	-378,0	-385,5	-418,0	-440,0	-490,7	-546,6	-588,4	-607,0	-665,5
Revenu (net)	-96,8	9,5	-93,6	-103,6	-100,8	-113,1	-121,4	-130,8	-141,0	-153,7	-166,2
<i>Dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-18,4	-20,6	-19,8	-16,4	-23,4	-23,4	-19,3	-19,8	-21,1	-26,0	-30,4
Transferts courants sans contrepartie (nets)	164,9	190,8	233,9	246,3	199,5	218,6	231,7	223,8	230,6	238,4	252,7
Privés (nets)	82,1	116,2	85,0	85,0	88,2	88,9	92,1	95,7	99,4	103,9	108,1
Publics (nets)	82,8	74,6	148,9	161,3	111,3	129,7	139,5	128,1	131,1	134,5	144,6
<i>Dont</i> : dons d'appui budgétaire	66,2	54,6	129,0	141,1	91,4	109,8	119,9	108,7	112,1	115,8	126,3
Compte de capital et d'opérations financières	681,7	847,9	704,9	690,9	833,1	885,2	1.041,3	1.237,0	1.356,5	1.201,6	1.309,9
Capital	229,6	193,4	248,4	234,4	300,5	306,8	373,9	403,7	399,0	377,5	391,3
Transferts de capital privé	25,9	24,2	28,2	33,4	30,9	36,9	40,2	43,7	50,1	54,6	63,0
Dons projets	204,0	164,2	220,5	201,0	269,9	269,9	333,7	360,1	349,0	322,9	328,2
Aide alimentaire	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs non financiers, non produits	-0,3	0,0	-0,3	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Annulation de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations financières	452,0	654,4	456,4	456,5	532,6	578,4	667,4	833,3	957,5	824,2	918,7
Investissements directs ¹	155,7	432,4	160,5	175,5	233,5	291,5	330,1	439,7	541,4	414,2	441,2
Investissements de portefeuille	99,1	24,0	44,6	22,8	48,0	24,9	26,7	24,5	33,4	36,4	39,3
Autres investissements	197,2	198,0	251,3	258,2	251,1	262,0	310,7	369,1	382,7	373,6	438,1
Secteur public (net)	170,9	168,4	187,2	161,4	198,1	196,5	228,0	277,9	259,3	266,4	292,3
Décaissements	203,4	208,3	233,2	182,9	246,8	245,2	263,7	312,6	306,9	323,5	358,6
Prêts d'appui budgétaire	52,2	37,8	34,9	33,3	38,7	37,1	40,5	43,5	46,8	50,5	55,1
Prêts projets	151,2	170,5	198,3	149,6	208,1	208,1	223,2	269,1	260,1	273,0	303,6
Amortissement	32,5	39,9	46,0	21,5	48,7	48,7	35,8	34,7	47,6	57,2	66,4
Autres (nets)	26,3	29,6	64,1	96,9	53,0	65,5	82,7	91,2	123,3	107,2	145,9
Erreurs et omissions	-6,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-24,9	-10,0	65,9	32,5	15,0	15,0	38,0	60,0	67,0	90,0	102,0
Financement	24,9	10,0	-65,9	-32,5	-15,0	-15,0	-38,0	-60,0	-67,0	-90,0	-102,0
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	24,9	10,0	-65,9	-32,5	-15,0	-15,0	-38,0	-60,0	-67,0	-90,0	-102,0
<i>Dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	6,6	19,7	19,7	19,2	18,5	17,3	15,4	1,7	-14,6	-23,0	-26,9
Rééchelonnements obtenus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>											
Solde de la balance des transactions courantes (pourcentage du PIB)	-15,7	-18,0	-13,4	-13,8	-15,9	-16,7	-17,9	-19,5	-19,8	-15,7	-15,8
Solde de la balance des transactions courantes (hors dons, pourcentage du PIB)	-17,5	-19,5	-16,5	-17,2	-18,1	-19,2	-20,4	-21,6	-21,8	-17,6	-17,7
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	-9,1	-12,1	-8,4	-8,7	-9,7	-10,3	-11,1	-12,0	-12,2	-8,3	-8,2
Balance globale (pourcentage du PIB)	-0,6	-0,2	1,4	0,7	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,3	1,3
Réserves internationales brutes mises en commun, UEMOA (milliards de dollars américains)	10,4	12,4	...	14,1	15,6	16,9	18,7	20,5	...
Réserves internationales brutes mises en commun, UEMOA (milliards de FCFA)	6.466	7.184	...	7.629	8.376	9.094	10.035	11.053	...
en mois d'importations de biens et services de l'année suivante	4,0	4,2	...	4,2	4,3	4,4	4,5	4,6	...
en pourcentage de la monnaie au sens large	35,0	35,3	...	33,4	32,9	32,4	32,4	32,4	...
PIB à prix courants	4.464	4.773	4.778	4.777	5.143	5.217	5.601	6.032	6.504	7.091	7.663

Sources : autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections d'IDE pour 2017-19 dans le programme s'appuient sur la construction d'un oléoduc qui devrait entrer en service en 2020.

Tableau 6. Niger: Indicateurs de solidité financière, 2012-17

(en pourcentage)

	Dec-12	Dec-13	Dec-14	Dec-15	Dec-16	Mar-17	Jun-17	Sep-17	Dec-17
Normes de fonds propres									
Fonds propres réglementaires/ actifs pondérés en fonction des risques	17,5	16,2	16,2	13,5	13,9	11,1	12,5	14,8	16,8
Fonds propres de base/ actifs pondérés en fonction des risques	17,5	15,7	14,4	7,7	13,5	10,7	12,2	14,4	16,4
Provisions/ actifs pondérés en fonction des risques	10,4	12,1	13,0	12,6	12,1	13,1	14,1	13,2	14,0
Fonds propres/ total des actifs	10,5	9,6	9,0	7,6	8,9	7,3	7,4	10,5	9,4
Qualité des actifs									
Total des crédits/ total des actifs	60,0	57,5	54,2	57,0	58,1	56,3	54,8	57,7	55,4
Concentration : crédits aux 5 plus grands emprunteurs/ fonds propres réglementaires	130,8	126,1	108,8	170,9	144,5	207,3	123,9	94,7	98,8
Crédits en souffrance/ total des crédits	17,1	16,4	17,6	15,5	17,7	19,2	19,0	20,8	18,8
Taux de provisionnement	54,6	67,4	66,8	71,4	66,5	69,1	69,7	67,1	66,1
(Crédits en souffrance net des provisions)/ total des crédits	8,6	6,0	6,6	5,0	6,7	6,9	6,6	8,0	7,3
(Crédits en souffrance net des provisions/ fonds propres	49,2	36,1	39,9	37,5	43,7	53,2	48,9	43,7	42,8
Répartition du crédit par secteur d'activité									
Agriculture, sylviculture et pêche	0,7	0,7	0,9	0,4	0,2	0,5	0,5	0,5	0,6
Industries extractives	7,5	5,2	4,3	3,0	0,9	1,2	0,6	3,2	1,7
Industries manufacturières	4,8	5,0	5,3	5,5	5,1	5,8	2,4	5,6	5,2
Électricité, eau, gaz	3,1	3,8	5,7	5,3	4,9	5,2	6,3	4,7	5,2
BTP	9,1	8,9	10,6	10,7	15,4	11,5	12,4	10,5	9,6
Commerce, restaurants, hôtels	37,5	33,2	32,3	32,6	8,4	33,3	39,9	33,9	30,6
Transports, entreposage et communications	18,3	21,1	18,9	16,9	6,8	15,0	16,2	12,9	12,5
Assurances, immobilier, services aux entreprises	3,6	4,1	4,9	4,9	9,0	4,9	6,9	5,4	5,1
Services divers	15,6	18,0	17,1	20,7	49,3	22,5	14,9	23,3	29,6
Résultats et rentabilité									
Coût moyen des fonds empruntés	2,2	2,0	2,0	1,3	2,2	2,2
Taux d'intérêt moyen sur crédits	10,5	10,1	9,7	6,1	8,8	8,4
Taux d'intérêt moyen (après impôts sur opérations financières)	8,3	8,1	7,7	4,8	6,6	6,3
Rendement après impôts des actifs moyens (ROA)	0,8	1,4	1,8	2,5	1,8	1,6
Rendement après impôts des fonds propres moyens (ROE)	7,4	12,6	20,5	26,0	19,5	15,4
Dépenses hors intérêts/ produit bancaire net	54,5	51,5	49,8	51,8	56,5	59,3
Traitements et salaires/ produit bancaire net	23,3	23,5	22,2	23,6	25,9	25,5
Liquidité									
Actifs liquides/ total des actifs	32,5	30,3	29,2	31,4	30,0	27,0	27,6	29,2	29,2
Actifs liquides/ total des dépôts	51,4	49,7	46,0	50,9	51,1	45,1	47,9	53,3	53,4
Total des crédits/ total des dépôts	104,7	105,8	96,7	104,0	112,3	108,3	109,4	122,3	116,0
Total des dépôts/ total des passifs	63,2	61,0	63,5	61,7	58,7	59,9	57,7	54,8	54,6
Total des dépôts à vue/ total des passifs	42,0	40,1	41,1	37,9	36,6	36,8	36,8	34,2	35,3
Total des dépôts à terme/ total des passifs	21,2	21,0	22,4	23,8	22,0	23,2	20,8	20,6	19,3

Source : BCEAO.

Tableau 7. Niger : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2018-28

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
Principal	4,3	7,8	11,6	19,1	21,8	23,8	20,4	15,9	8,1	4,2	0,0
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations envers FMI sur la base des crédits existants et prospectifs											
Principal	4,3	7,8	11,6	19,1	21,8	25,2	27,5	28,6	22,2	18,3	12,7
Commissions et intérêts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations totales sur la base des crédits existants et prospectifs											
En millions de DTS	4,3	7,8	11,6	19,1	21,8	25,2	27,5	28,6	22,2	18,3	12,7
En milliards de FCFA	3,3	5,9	8,8	14,5	16,5	19,0	20,7	21,6	16,8	13,8	9,6
En pourcentage des exportations de biens et services	0,4	0,6	0,9	1,3	1,2	1,3	1,3	1,2	0,8	0,6	0,4
En pourcentage du service de la dette ¹	3,2	3,9	6,6	10,1	8,6	8,5	8,5	8,2	6,1	4,9	3,2
En pourcentage du PIB	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
En pourcentage des recettes fiscales	0,5	0,7	1,0	1,4	1,4	1,5	1,5	1,4	1,0	0,8	0,5
En pourcentage de la quote-part	3,3	5,9	8,8	14,5	16,6	19,2	20,9	21,7	16,9	13,9	9,6
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs											
En millions de DTS	161,0	181,4	183,9	164,8	143,0	117,8	90,3	61,7	39,5	21,2	8,5
En milliards de FCFA	123,9	138,9	139,9	124,9	108,1	88,9	68,2	46,6	29,8	16,0	6,4
En pourcentage des exportations de biens et services	14,4	14,7	13,5	11,4	8,0	5,9	4,2	2,5	1,4	0,7	0,2
En pourcentage du service de la dette ¹	118,6	91,3	104,6	87,1	56,5	39,6	28,0	17,7	10,9	5,6	2,1
En pourcentage du PIB	2,4	2,5	2,3	1,9	1,5	1,2	0,8	0,5	0,3	0,2	0,1
En pourcentage des recettes fiscales	17,0	17,5	15,4	12,4	9,4	6,9	4,8	3,1	1,7	0,9	0,3
en pourcentage de la quote-part	122,3	137,8	139,7	125,2	108,6	89,5	68,6	46,9	30,0	16,1	6,4
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	22,4	20,4	2,5	-19,1	-21,8	-25,2	-27,5	-28,6	-22,2	-18,3	-12,7
Remboursements et rachats	26,7	28,2	14,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	4,3	7,8	11,6	19,1	21,8	25,2	27,5	28,6	22,2	18,3	12,7
<i>Pour mémoire :</i>											
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	859,4	944,5	1033,5	1099,6	1356,3	1513,3	1612,2	1874,2	2146,1	2342,0	2566,1
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	104,4	152,0	133,8	143,4	191,5	224,7	243,5	263,8	273,1	283,8	300,3
PIB nominal (milliards de FCFA)	5217,4	5601,0	6031,5	6504,2	7090,6	7662,9	8222,8	8932,9	9636,7	10373,3	11110,4
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	728,2	795,1	906,9	1010,8	1154,7	1282,5	1428,8	1522,8	1716,3	1830,8	1957,2
Quote-part (millions de DTS)	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6
Source : estimations et projections des services du FMI.											
¹ Le total du service de la dette extérieure comprend les rachats et les remboursements au FMI.											

Annexe I. Plan de Développement Economique et Social 2017-21 (PDES 2017-21)

1. Le gouvernement nigérien a approuvé un ambitieux plan quinquennal de développement économique et social (PDES 2017-21) en septembre 2017. Celui-ci vise à surmonter les obstacles qui freinent depuis longtemps le développement du pays (graphique 1) en transformant sa structure économique pour lui assurer une croissance forte, durable, résiliente et inclusive qui haussera les niveaux de vie. Le PDES s'articule autour de cinq grands axes stratégiques : (i) renaissance culturelle ; (ii) développement social et transition démographique ; (iii) accélération de la croissance économique ; (iv) amélioration de la gouvernance, paix et sécurité, et (v) gestion durable de l'environnement.

2. Il vise à atteindre plusieurs objectifs cruciaux d'ici à 2021, notamment :

- ramener le taux de pauvreté de 39,8 % en 2016 à 31,3 % ;
- ramener la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté de 45,1 % en 2014 à 31,1 % ;
- poursuivre les réformes structurelles pour porter le taux de croissance économique à 7 % dans le scénario optimiste ;
- continuer à mobiliser les recettes intérieures pour porter le ratio recettes/PIB à 20 %, dans la ligne du critère de convergence de l'UEMOA, et
- ramener le taux de croissance démographique de 3,9 % en 2015 à 3,06 %.

3. Le PDES sera mis en œuvre dans un contexte compliqué dans lequel les autorités devront réaliser un délicat équilibre politique, répondre aux menaces sécuritaires, surmonter les déficiences du capital physique et humain et s'adapter aux changements climatiques.

Conscientes des freins liés à ces divers facteurs, les autorités nigériennes se sont montrées prudentes lorsqu'elles ont élaboré le scénario de référence qui arrime le PDES à des taux de croissance mesurés du PIB (5,9 %), cohérents avec le programme appuyé par le FMI, une pression fiscale moyenne (16,5 % du PIB) et une trajectoire de déficit budgétaire conforme aux critères de convergence de l'UEMOA (3 % du PIB).

4. Les autorités nigériennes estiment le coût total de la mise en œuvre du PDES sur son horizon de cinq ans à 15 018 milliards de FCFA (soit environ 28,3 milliards de dollars américains ou 336 % du PIB de 2016, tableau 1). Le PDES table sur une contribution importante des investisseurs privés étrangers, notamment par le biais du recours à des PPP pour les projets transformateurs et là où le coût total du plan de développement doit être financé extérieurement à hauteur d'environ 40 %. Pour le reste, la mise en œuvre du PDES sera financée à l'aide à la fois du soutien extérieur des partenaires au développement, de la mobilisation des recettes intérieures pour accroître l'espace budgétaire nécessaire à l'investissement, et d'emprunts nationaux. En décembre 2017, les autorités

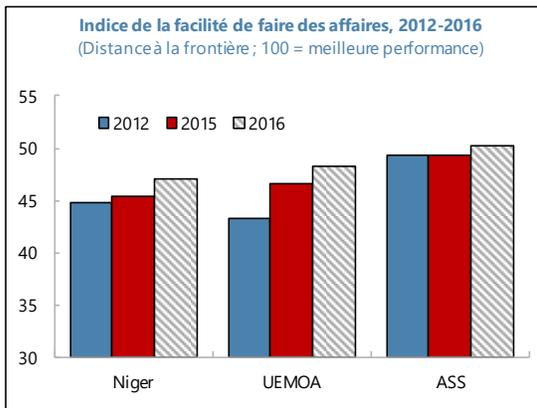
nigériennes ont organisé un événement de deux jours à Paris comprenant une table ronde des bailleurs de fonds et un forum des investisseurs privés, qui a été largement considéré comme un succès. Elles ont reçu un solide soutien et de fermes engagements de la part de leurs partenaires au développement et suscité un réel intérêt chez les investisseurs notamment pour l'énergie, les produits de base et le secteur des télécommunications. Pour que le PDES atteigne ses objectifs, il est crucial que les autorités nigériennes continuent de veiller à ce que les engagements pris pendant la conférence de Paris soient tenus.

5. Les autorités nigériennes ont également élaboré une liste des dépenses prioritaires (plan d'actions prioritaires ou PAP). Celle-ci représente un tiers environ des dépenses prévues dans le cadre du PDES de base et met particulièrement l'accent sur le troisième axe qui regroupe les activités devant contribuer à hausser la croissance économique (tableau 2).

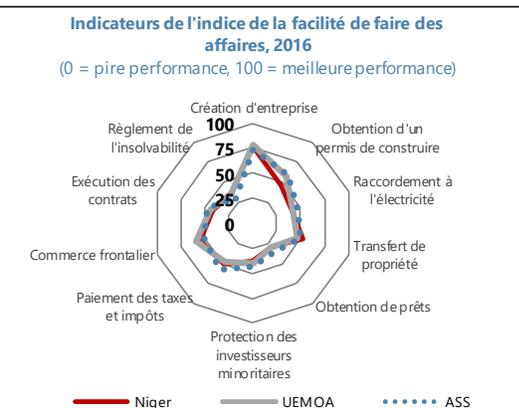
Tableau 1. Financement du PDES*				
Source de financement	Montant (milliards FCFA)	Montant (milliards de dollars)	Montant (% du PIB)	Engagements de la conférence des bailleurs de fonds tenue à Paris (milliards de dollars)
Secteur privé	5 713	10,9	128%	10,3
Secteur public	9 306	17,7	208%	
dont :				
Externe	3 782	7,2	85%	12,7
Interne	5 524	10,5	124%	n/d
Coût total du PDES	15 018	28,5	336%	23
* Scénario optimiste du PDES				
Tableau 2. Dépenses dans le cadre du PAP				
Axes du PDES	Montant (milliards FCFA)	Montant (% de l'ensemble du PAP)		
1) Renaissance culturelle	21	0,5%		
2) Développement social et transition démographique	1 328	30,6%		
3) Accélération de la croissance économique	2 280	52,6%		
4) Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité	502	11,6%		
5) Gestion durable de l'environnement	203	4,7%		
Total	4 333	100,0%		

Graphique 1. Niger : Climat des affaires, gouvernance et infrastructures

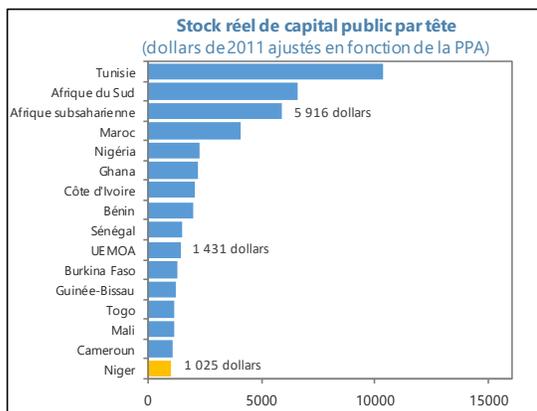
Le climat des affaires s'est un peu amélioré...



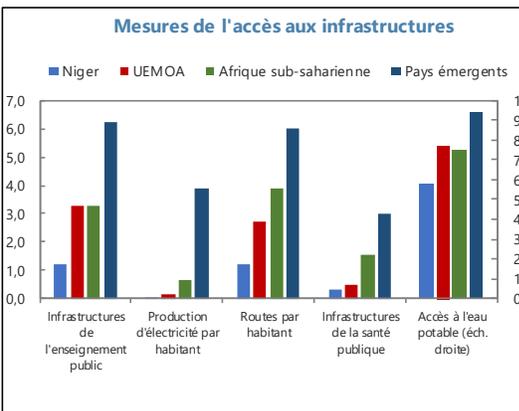
...mais d'importantes déficiences persistent au niveau du raccordement à l'électricité, de l'accès au crédit et du paiement des taxes et impôts.



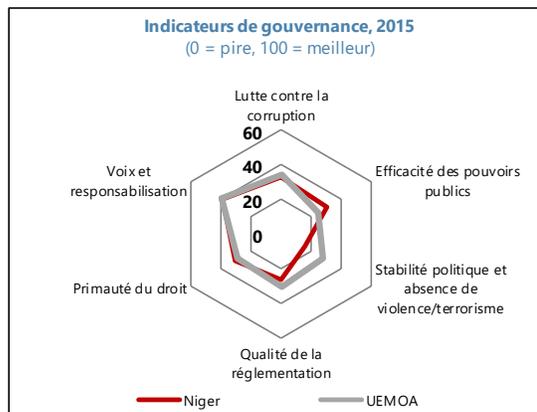
Les taux de croissance démographiques élevés se traduisent par de très faibles stocks de capital.



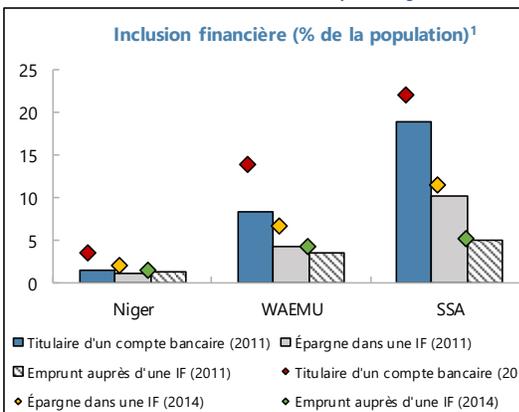
...et un faible accès aux infrastructures par rapport aux pays comparables.



Un contexte sécuritaire délicat pèse sur le climat des affaires...



...et l'accès au crédit reste très inférieur aux moyennes régionales.

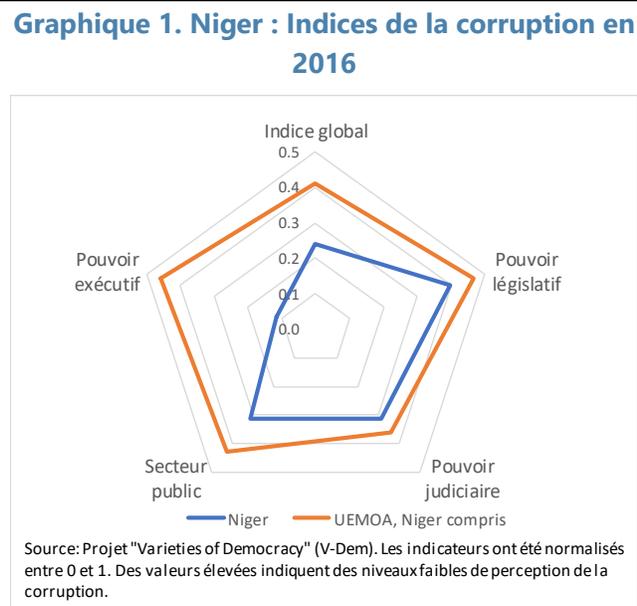


Sources : Rapports "Doing Business" de la Banque mondiale ; Indicateurs du développement dans le monde et estimations des services du FMI.

¹ Les unités varient pour correspondre à l'échelle. Axe de gauche : les infrastructures de l'enseignement public sont mesurées par le nombre d'enseignants du secondaire pour 1 000 personnes ; la production d'électricité par habitant en milliers de kWh par personne ; les routes par habitant par km de routes pour 1 000 personnes et les infrastructures de la santé publique par le nombre de lits d'hôpital pour 1 000 personnes. Axe de droite : l'accès à l'eau potable est mesuré en pourcentage de la population.

Annexe II. Gouvernance et lutte contre la corruption

1. La corruption est largement répandue au Niger. Une enquête réalisée récemment par le gouvernement a montré que les personnes interrogées estimaient à une écrasante majorité (86 %) que la corruption est généralisée. Il est difficile de dire si les problèmes de gouvernance sont plus ou moins répandus au Niger qu'en moyenne au sein de l'UEMOA — l'Indice de perception de la corruption de Transparency International et la composante « maîtrise de la corruption » des indicateurs de gouvernance dans le monde suggèrent qu'ils y sont à peu près aussi fréquents, les résultats d'Afrobaromètre donnent à penser que la gouvernance y est relativement satisfaisante alors que pour le projet Varieties of Democracy (V-Dem), les performances y seraient inférieures aux attentes. D'après l'étude gouvernementale, ce sont les administrations douanière et fiscale, la police et les marchés publics qui doivent principalement retenir l'attention. Pour le projet V-Dem, c'est sur le pouvoir exécutif que doivent être axés les efforts de lutte contre la corruption (graphique 1).¹



2. Les autorités nigériennes se sont dites déterminées à lutter contre la corruption et elles ont pris des mesures pour renforcer le cadre de cette lutte. Le Niger est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), à la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (AUCPCC) et au Protocole de la CEDEAO sur la lutte contre la corruption. Au niveau national, la Constitution de 2010 impose de lutter contre la corruption. Le Code pénal punit, entre autres, la concussion, le trafic d'influence et le détournement de deniers publics. En 2011, le gouvernement a adopté un décret portant création de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA). Ce décret a été remplacé, en 2016, par une loi organique qui a renforcé l'organe de lutte contre la corruption. Celle-ci a renforcé les pouvoirs d'investigation de ce dernier en l'autorisant à soumettre les affaires de corruption directement au Procureur de la République

¹ Le projet Varieties of Democracy (V-Dem) est le fruit d'une collaboration internationale organisée conjointement par l'Université de Göteborg en Suède et l'Université Notre-Dame aux États-Unis qui vise à collecter un large éventail de données concernant la démocratie qui couvrent actuellement 177 pays sur la période 1900-2016. Son financement est assuré par des fondations de recherche et des pays donateurs. La base de données inclut des indicateurs originaux issus d'enquêtes de spécialistes et couvrant la perception de la corruption à petite et à grande échelle dans les branches exécutive, législative et judiciaire. Ces indicateurs mesurent le degré auquel les employés du secteur public (corruption du secteur public) et les membres du pouvoir exécutif (corruption de l'exécutif) se livrent à des actes de corruption, de détournements de fonds et de vols ainsi que les abus de pouvoir exercés par des membres du corps législatif pour des avantages financiers (corruption du pouvoir législatif) et les pots-de-vin versés par des entreprises pour influencer le processus législatif en leur faveur (corruption du pouvoir judiciaire).

et à s'autosaisir, et elle a mis en place un dispositif de protection pour les témoins, les dénonciateurs et les experts. Une « ligne verte » a aussi été consacrée à la lutte contre la corruption au ministère de la Justice. En janvier 2018, le gouvernement a adopté une stratégie nationale de lutte contre la corruption — un plan d'action triennal visant à renforcer la prévention, la répression et la coordination dans le combat mené contre la corruption.

3. Malgré les réelles avancées réalisées dans le renforcement du cadre de la lutte contre la corruption, des défaillances persistent sur les plans juridique et institutionnel. Le Niger ne respecte pas toutes les exigences de la CNUCC, le rapport 2016 examinant l'application des chapitres III (Incrimination, détection et répression) et IV (Coopération internationale) de cette Convention ayant mis en lumière des déficiences toujours présentes dans le cadre juridique nigérien. Bien qu'elle jouisse de nouvelles prérogatives, la HALCIA est toujours rattachée à la Présidence de la République, n'est pas financièrement autonome et est soumise à des contraintes en termes de ressources humaines et financières qui limitent ses activités. Alors qu'elle a été saisie d'un nombre non négligeable d'affaires, elle n'en a transmis que quelques-unes au Procureur de la République, dont trois seulement se sont traduites par une condamnation du fait en partie des faiblesses institutionnelles du pouvoir judiciaire. De même, la « ligne verte » manque de financements et aucune des plaintes qu'elle a enregistrées n'a eu de conséquences juridiques jusqu'à maintenant.

4. Le renforcement et la mise en œuvre effective de la déclaration des biens auraient aussi un effet positif sur le cadre juridique nigérien de la lutte contre la corruption. La Constitution oblige le Président de la République, les membres du gouvernement et d'autres hauts fonctionnaires à publier leurs déclarations de biens à leur entrée en fonction et en fin de mandat, et à les actualiser chaque année. Le cadre législatif nigérien reste cependant en deçà des meilleures pratiques internationales en la matière du fait du nombre restreint de personnes qui doivent déclarer leurs biens, du manque de clarté du processus de déclaration et des biens à déclarer et de l'absence de sanctions en cas de non-respect de cette obligation. Cette dernière est inégalement respectée, seule la déclaration de biens du Président de la République étant actualisée et consultable sur le site Internet de la Cour constitutionnelle.

5. Le dispositif nigérien de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) devrait être davantage mobilisé pour soutenir les efforts de lutte contre la corruption. En 2016, le Niger a transposé dans sa législation nationale la loi uniforme de l'UEMOA de 2015 en vue d'actualiser son cadre LBC/FT et de l'aligner sur les normes internationales en vigueur du Groupe d'action financière (GAFI). L'application des normes 2012 du GAFI doit être évaluée en 2020 par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA). En attendant, les autorités nigériennes parachèvent l'évaluation nationale du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Elles ont quadruplé le budget de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) en 2012, procédé à de nouveaux recrutements et amélioré la formation du personnel. La mise en œuvre effective du dispositif LBC/FT est néanmoins freinée par le manque d'assiduité dans la transmission de déclarations d'opérations suspectes et elle pourrait être améliorée en renforçant la supervision.

Une seule affaire, sur les 27 soumises au Procureur de la République depuis la création de la CENTIF, s'est soldée par une condamnation.

6. Enfin, les richesses pétrolières et minières du Niger appellent une gestion transparente du secteur des ressources naturelles pour réduire les risques de corruption. La Constitution prévoit une plus grande transparence dans la notification par l'État des recettes tirées des industries extractives et rend obligatoire la divulgation des contrats de prospection et d'exploitation des ressources naturelles. En dépit de progrès observés il y a quelques années dans la gouvernance du secteur, la publication des licences, contrats et recettes liés aux industries extractives n'est pas systématique et la diffusion des rapports annuels d'audit de la perception, par les pouvoirs publics, des recettes tirées des ressources naturelles a été retardée. Le Niger s'est en outre retiré de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en 2017 quand sa participation risquait d'être suspendue, mais il a depuis entrepris des démarches en vue de sa réintégration.

Appendice I. Lettre d'intention

Niamey, le 15 mai 2018

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington DC, 20431

Madame la Directrice générale,

1. Le Niger continue d'accomplir des progrès dans le cadre de son programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC), en dépit des problèmes de sécurité et de la faiblesse des cours des matières premières. En dépit d'une récolte 2017/18 moins favorable que prévue, la croissance du PIB réel a atteint 4,9% en 2017 selon les estimations, et l'inflation est restée maîtrisée, malgré une hausse transitoire fin 2017 et début 2018. Les performances en termes de croissance auraient pu être meilleures sans les aléas pluviométriques, une situation sécuritaire tendue, qui a pesé sur le commerce avec le Nigeria et absorbé les rares ressources budgétaires, et le faible niveau des prix des matières premières, en particulier pour nos exportations importantes d'uranium.

2. La mise en œuvre du programme est dans l'ensemble en bonne voie, à l'exception de la mobilisation des recettes. Tous les critères de réalisation pour fin décembre 2017 ont été remplis, ainsi que la plupart des objectifs indicatifs. L'objectif fixé pour les recettes a été manqué dans de larges proportions, en raison de chocs transitoires en 2017. Les recettes recouvrées au premier trimestre de 2018 furent cependant robustes, dépassant la cible fixée par la première revue. Nous considérons que la mobilisation des recettes intérieures constitue plus que jamais une priorité. Des progrès importants ont été accomplis sur le plan des réformes structurelles, mais certains projets ont accusé du retard en raison de contraintes de capacités.

3. Le Gouvernement du Niger reste pleinement déterminé à atteindre les objectifs de son programme. L'élargissement de l'assiette des recettes, l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'assainissement budgétaire constituent des principes essentiels. Il est tout aussi important d'opérer des réformes structurelles pour diversifier l'économie et renforcer le secteur privé, et de prendre des mesures en vue de faire face à la forte croissance démographique et à l'inégalité des genres. Ces objectifs figurent aussi dans notre Plan de développement économique et social (PDES 2017-21) qui a obtenu un important appui financier lors de la table ronde des bailleurs de fonds qui s'est déroulée en décembre 2017. Grâce aux efforts déterminés dans la mise en œuvre du programme et à l'aide financière et technique continue de nos partenaires, nous

sommes convaincus de pouvoir atteindre l'objectif d'accélérer progressivement la croissance économique et de réduire sensiblement la pauvreté.

4. Le programme du Gouvernement du Niger pour 2018 et le reste de la période couverte par l'accord FEC est détaillé dans le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint.

Nous sommes d'avis que les mesures qui y figurent serviront à atteindre les objectifs qui ont été établis. Nous sommes prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires. Nous consulterons le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et avant de modifier les mesures figurant dans le MPEF conformément à la politique du FMI en matière de consultation. Nous fournirons en temps voulu les informations nécessaires pour surveiller la situation économique et la mise en œuvre des politiques relatives au programme, comme convenu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, ou à la demande du FMI.

5. Suite à l'amélioration de la note attribuée au Niger quant à sa capacité de gestion de la dette, le gouvernement sollicite une modification de la conditionnalité du programme relative à la dette extérieure.

En particulier, nous demandons à ce que le suivi des emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État se fasse sur la base d'un critère de réalisation plafonnant la valeur actuelle desdits emprunts.

6. Étant donné les progrès accomplis, le respect des mesures préalables relatives aux plans de performance des régies financières et à la soumission d'une nouvelle loi sur les partenariats publics-privés au Cabinet, les mesures présentées et notre détermination à mettre en œuvre le programme, les autorités du Niger sollicitent i) l'achèvement de la deuxième revue et ii) le décaissement de la troisième tranche de 14,1 millions de DTS au titre de l'accord FEC. Les critères de réalisation, les cibles indicatives et les repères structurels pour 2018 figurent aux tableaux 2, 4 et 7 du MPEF.

7. Conformément à notre engagement de longue date en faveur de la transparence, nous consentons à la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, ainsi que du MPEF et du Protocole d'accord technique sur le site Web du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma haute considération.

/s/

Massoudou Hassoumi
Ministre des Finances

Pièces jointes : I. Mémoire de politiques économique et financière
II. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière du Niger

INTRODUCTION

1. Le présent Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) complète et met à jour les MPEF signés le 21 décembre 2016 et le 30 novembre 2017. Il décrit l'évolution récente de l'économie, les perspectives macroéconomiques, les progrès de l'exécution du programme et les mesures pour le reste de 2018. Le programme appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) est en ligne avec le Plan de développement économique et social (PDES 2017-21) qui a été adopté en septembre 2017 et présenté à la table ronde des bailleurs de fonds qui s'est déroulée les 13 et 14 décembre 2017. Les priorités du programme restent les suivantes : i) maintenir la stabilité macroéconomique ; ii) améliorer la gestion des finances publiques ; iii) accroître l'espace budgétaire en augmentant les recettes fiscales, notamment grâce à un élargissement de leur assiette et à un renforcement de leur administration, en maîtrisant mieux les dépenses publiques et en renforçant la gestion de trésorerie ; iv) améliorer la gestion de la dette ; v) accroître la transparence de la gestion des secteurs des mines et du pétrole et vi) favoriser le développement du secteur privé et du secteur financier, en vue de diversifier l'économie et relever le défi démographique.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

2. Les tendances économiques récentes ont globalement été conformes aux prévisions, à l'exception d'une hausse temporaire et limitée de l'inflation. En raison d'un arrêt prématuré des pluies au moment critique de floraison, la production agricole n'a progressé que modérément. La croissance du PIB réel a atteint 4,9 %, portée par une vigoureuse production pétrolière, un robuste secteur du BTP et un secteur des télécommunications dynamique. L'inflation moyenne annuelle est passée à 2,4 %, contre 0,2 % en 2016, du fait des effets de base de l'année précédente et de l'augmentation des achats directs auprès des producteurs de céréales au dernier trimestre de 2017 pour les programmes de sécurité alimentaire de l'État. Le crédit au secteur privé a augmenté de près de 10 % sur la majeure partie de l'année. Le déficit des transactions courantes s'est réduit sensiblement, à environ 14 % du PIB, grâce à l'achèvement de plusieurs projets d'investissement à forte intensité d'importations, à des concours financiers de bailleurs de fonds et à la diminution des besoins d'importations alimentaires. Les indicateurs disponibles pour 2018 laissent entrevoir une expansion qui reste rapide, une hausse temporaire et limitée de l'inflation en partie liée aux hausses des prix administratifs et des impôts en janvier 2018, et à des effets spéculatifs liés à la loi de finances 2018, et une croissance assez vigoureuse du crédit et de la masse monétaire.

3. Les objectifs fixés pour le déficit budgétaire global, le financement intérieur du budget et la réduction des arriérés intérieurs ont été atteints, mais les recettes publiques ont été inférieures aux prévisions. En atteignant 14,2 % du PIB en 2017, les recettes sont restées

inférieures de 0,2 % du PIB à celles de 2016 et de 1,9 % du PIB à l'objectif du programme. Une grève des importateurs sur tout le second semestre 2017, l'abaissement d'une taxe sur les télécommunications, les difficultés de l'administration fiscale et les retards dans la vente des licences de télécommunications ont joué un rôle prépondérant. L'insuffisance des recettes a néanmoins été compensée, maintenant les soldes budgétaires. Une aide budgétaire extérieure supérieure aux prévisions nous a permis d'apurer un montant d'arriérés intérieurs de loin plus important que prévu, de rester bien en-dessous du plafond du programme pour le financement intérieur du budget et de réduire le déficit budgétaire global de 6,1 % du PIB en 2016 à 5 % du PIB.

RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC

4. **Tous les critères de réalisation pour fin décembre 2017 ont été remplis.** Outre les critères relatifs au financement intérieur net du budget et à la réduction des arriérés intérieurs, les critères de réalisation prévenant l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs et les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à court terme et à long terme ont été remplis.
5. **Tous les objectifs indicatifs pour fin décembre 2017 ont été atteints, à l'exception de ceux relatifs aux recettes publiques.** Les objectifs concernant les dépenses de réduction de la pauvreté et le ratio de dépenses exceptionnelles par rapport au total des dépenses ont été atteints. Cependant, les recettes publiques ont enregistré une sous-performance de 1,9 % du PIB. Nous avons également été en-deçà de la cible indicative de fin mars 2018 relative à la réduction des arriérés de paiements intérieurs, toutefois d'un montant inférieur au dépassement de 2017.
6. **Des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne plusieurs repères structurels prévus pour la période sous revue.** En particulier,
 - **La politique nationale genre mise à jour a été adoptée en août 2017**, bien avant la date cible de fin décembre 2017.
 - **L'objectif consistant à mettre pleinement en place avant fin janvier 2018 des plans de performance pour les services de recouvrement des recettes a été partiellement atteint** : celui relatif à la DGI était en cours de renforcement alors que celui relatif à la DGD était encore en voie d'élaboration. Cependant, des plans solides ont été mis en place et communiqués à la DGI et à la DGD durant la première moitié de mai 2018 en tant que *mesure préalable*. Chaque plan prévoit plus de cinq indicateurs opérationnels relatifs aux fonctions principales de chaque administration, établit des objectifs trimestriels numériques ambitieux pour chacun de ces indicateurs, désigne les responsables de la réalisation de ces objectifs au niveau fonctionnel de chaque administration et s'applique à partir de début juillet 2018.
 - **Des mesures importantes qu'il était envisagé de prendre avant fin mars 2018 pour faire avancer le projet du compte unique du Trésor ont été prises.** L'interface entre les systèmes informatiques de la BCEAO et la DGTCPC a été bien améliorée ; l'étude d'impact financier de la

BCEAO a été finalisée, et la structure du compte unique du Trésor à la BCEAO été précisée. Un certain nombre de comptes actifs d'entités publiques ont déjà été transférés. Cependant, tous les comptes dormants n'auraient pas été fermés et la mise en œuvre de la nouvelle structure du CUT connaît un retard.

- **Une nouvelle loi sur les partenariats publics-privés (PPP) a été soumise au Conseil des ministres en tant que *mesure préalable* à l'achèvement de cette revue.** Elle est conforme au code de l'investissement 2014 et à la loi organique relative aux lois de finances de 2012, et incorpore les recommandations principales de l'assistance technique fournie par le FMI. Surtout, les PPP sont maintenant définis conformément aux normes internationales, ils sont pleinement intégrés au cycle budgétaire et leur adoption nécessite le consentement du ministère des Finances. Par ailleurs, les offres spontanées seront soumises au même contrôle que les offres initiées par l'État et les possibilités d'exonérations fiscales seront limitées.
- **Les principales étapes de notre projet de bancarisation des paiements de l'État ont été prises avant fin mars 2018.** Nous avons établi un schéma directeur de bancarisation totale. Les paiements versés à plusieurs des principaux bureaux des douanes s'effectuent déjà sans espèces et c'est également le cas de la plupart des paiements d'impôts effectués à la Direction des grandes entreprises (DGE).

7. Tous les repères structurels récurrents, sauf un, ont été respectés dans les délais. Comme nous nous y étions engagés, nous avons libéré les crédits trimestriels durant le premier mois, sur la base des décisions du comité de régulation interministériel, et nous avons préparé des plans d'engagements trimestriels assortis de plans de trésorerie afin d'améliorer la gestion du budget et de la trésorerie. Des rapports trimestriels de gestion de la dette ont aussi été préparés, validés par le comité national de gestion de la dette publique et fournis en temps voulu. Le plan d'emprunt révisé pour 2018-2021, qui tient compte aussi des financements promis lors de la table ronde des bailleurs de fonds de décembre 2017, a été communiqué aux services du FMI sous sa version préliminaire, avec retard à la mi-avril.

8. De manière plus générale, nous maintenons le cap et nous faisons avancer de manière soutenue notre vaste programme de réformes. Les mesures de la loi de finances 2018, ainsi que les nouveaux tarifs d'électricité, sont entrées en vigueur en janvier 2018. En ce qui concerne l'administration douanière, nous continuons de mettre en œuvre les valeurs transactionnelles des importations aux fins de liquidation de l'impôt et des droits de douane. L'interconnexion avec les douanes du Bénin et du Togo est prête au plan technique. L'administration fiscale continue d'offrir diverses formations à son personnel en matière de gestion, de leadership, d'éthique, de communication, de prix de transfert, de comptabilité, d'informatique et de gestion des risques. À la DGE, nous avons récemment renforcé les capacités de recouvrement des arriérés en triant le stock des arriérés, en établissant des procédures de recouvrement et en mettant en place un comité de surveillance spécialisé. En outre, la DGE teste avec succès le Système informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC).

9. Il reste prioritaire d'améliorer le climat des affaires, ainsi que de renforcer la gouvernance et de promouvoir l'accès au crédit. L'amélioration du climat des affaires est supervisée par le Président de la République et le Premier Ministre sous la forme de réunions mensuelles de suivi des progrès. Plus récemment nous avons renforcé le bureau du crédit et simplifié les procédures du tribunal du commerce.

10. Les autorités ont renforcé le cadre juridique sur le plan de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. La lutte contre la corruption est obligatoire selon la constitution de 2010. Les malversations, le trafic d'influence et le détournement de fonds publics constituent des délits. La Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA), qui a été créée en 2011, a été sensiblement renforcée en 2016 : elle est dorénavant ancrée dans une loi organique, ses pouvoirs d'investigation ont été accrus, elle est habilitée à saisir les tribunaux et un mécanisme de protection a été mis en place pour les témoins, les informateurs et les experts. En janvier 2018, le Gouvernement a renouvelé son engagement à combattre la corruption et a adopté la stratégie nationale de lutte contre la corruption, avec un plan d'action sur trois ans qui met l'accent sur le renforcement de la prévention, de la répression et de la coordination de la lutte contre la corruption. Le Niger dispose aussi d'une réglementation qui encourage la transparence des procédures de passation des marchés publics et d'une cellule de renseignements financiers (CENTIF) qui est chargée de combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le cadre juridique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a également été aligné sur la loi uniforme de l'UEMOA.

11. Des mesures sont prises pour promouvoir l'inclusion financière. En janvier 2018, le Gouvernement a adopté une loi permettant aux établissements de microfinance au Niger d'opérer selon les principes de la banque islamique, ce qui contribuera à élargir la gamme des produits et services financiers qui sont offerts par ces établissements, conformément à la stratégie nationale d'inclusion financière. En mars 2018, nous avons adopté un décret qui simplifie l'accès aux professions réglementées au titre de la loi instituant l'Ordre national des experts comptables et comptables agréés, ce qui devrait aussi favoriser la fourniture de services aux petites et moyennes entreprises et leur accès au crédit bancaire. En outre, nous révisons et nous mettons à jour notre stratégie nationale d'inclusion financière.

12. Enfin, nous avons mis en place des mesures qui aident à faire face à la forte croissance de la population et aux inégalités de genre. Ces questions occupent une place importante dans notre PDES 2017-21. Après l'adoption de la politique nationale genre mise à jour, les parties prenantes ont commencé à formuler un plan d'action sur cinq ans qui devrait être achevé d'ici fin juin 2018. En décembre 2017, nous avons adopté un décret qui vise à scolariser les filles plus longtemps en vue de retarder le mariage et la procréation. Une campagne énergique est en cours pour en assurer la mise en œuvre. La mise en œuvre du programme « Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel » (SWEDD) progresse bien elle aussi.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET MESURES POUR LE RESTE DE 2018

13. Les perspectives économiques restent satisfaisantes. Notre programme de réformes, qui cherche notamment à accroître la productivité agricole et la sécurité alimentaire dans le cadre de notre Initiative 3N (« les Nigériens Nourrissent les Nigériens »), et l'utilisation des fonds promis par les bailleurs de fonds sont de bon augure pour 2018. Nous nous attendons à ce que la croissance du PIB progresse à 5,2 %, grâce à la montée en puissance des BTP et du secteur privé, ce qui devrait plus que compenser les vents contraires qui résultent de la fermeture de la raffinerie de pétrole pour entretien, et des cours défavorables pour nos exportations d'uranium. Au regard des développements de prix à fin 2017 et début 2018, l'inflation moyenne annuelle sera probablement élevée en début d'année, mais retombera rapidement par la suite, en raison principalement des mesures prises par le gouvernement en soutien à la sécurité alimentaire. Le crédit au secteur privé et la masse monétaire au sens large devraient continuer d'augmenter d'environ 10 %. Nous prévoyons une détérioration du solde des transactions courantes, tandis que les projets financés par les bailleurs de fonds sont accrus, mais le solde extérieur global devrait rester positif grâce aux financements correspondants des bailleurs de fonds.

14. À moyen terme, la croissance devrait s'accélérer à près de 6 % grâce aux réformes économiques, à l'aide élevée des bailleurs de fonds et la relance attendue de la production pétrolière. L'inflation baissera rapidement, et respectera le critère de convergence de l'UEMOA de 3 %, grâce à l'ancrage du taux de change et à une politique budgétaire prudente. Nous redoublerons d'effort sur le plan budgétaire, pour dégager un solde de base quasi nul en 2021, contre un déficit de 4,9 % du PIB en 2017. Cependant, pour que le Niger puisse absorber la hausse de l'aide financière extérieure qui fait suite à la table ronde des bailleurs de fonds, le critère de convergence de l'UEMOA d'un déficit global de 3 % du PIB sera rempli avec un retard de deux ans en 2021. La dette publique se stabiliserait en-dessous de 55 % du PIB. L'absorption des apports des bailleurs de fonds maintiendra aussi le déficit courant à un niveau élevé, jusqu'à ce que les exportations de pétrole accroissent les exportations à compter de 2022. La fragilité de la situation sécuritaire régionale, l'évolution des prix mondiaux des produits de base, les possibles retards dans la construction de l'oléoduc pour les exportations de pétrole, et les conditions climatiques demeurent des risques notables pour ces perspectives.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2018

15. Nous restons déterminés à respecter les paramètres budgétaires prévus lors de la première revue du programme, qui reflètent nos efforts de rééquilibrage et l'augmentation de l'aide des bailleurs de fonds. En particulier, nous visons un déficit de base de 210 milliards de francs CFA (4 % du PIB), un déficit global donc compris de 308 milliards de francs CFA (5,9 % du PIB) et un financement intérieur de 141 milliards de francs CFA (2,7 % du PIB), y compris du FMI. Les cibles nominales projetées lors de la première revue du programme sont largement maintenues, même si les ratios au PIB sont maintenant plus bas en raison de la révision à la hausse du PIB nominal. En dépit de la contreperformance relative des recettes en 2017, ces objectifs restent

réalisables grâce au renforcement de mesures portant sur les recettes, à la fin des chocs transitoires de 2017 et à la hausse des impôts recouverts qui résultera de l'accélération de la croissance du PIB nominal.

16. Les recettes recouvrées au premier trimestre de 2018 témoignent déjà des efforts que nous avons déployés : l'objectif indicatif pour fin mars a été atteint. Conformément à l'orientation du programme, l'amélioration des finances publiques viendra principalement des recettes. Ces dernières bénéficieront de la mise en œuvre stricte des mesures qui sont incluses dans la loi de finances 2018 (0,6 % du PIB), de la vente des licences de télécommunication (0,2 % du PIB), du recouvrement des arriérés d'impôts (0,3 % du PIB) et d'une réduction de la contrebande de pétrole. Nous nous en tenons à notre objectif ambitieux d'accroître l'investissement financé sur ressources extérieurs de près de 2 % du PIB, pour le porter à 9,2 % du PIB. Nous continuerons de renforcer la gestion de la dette publique et d'améliorer la qualité des dépenses publiques. Le gouvernement est prêt à examiner l'évolution des finances publiques au milieu de l'exercice et à inclure des révisions dans une loi de finances rectificative en consultation avec les services du FMI.

17. Le gouvernement réaffirme les pratiques actuelles de gestion de la dette et est déterminé à continuer de progresser. Le comité interministériel de gestion de la dette (CISPENAB) fonctionnera conformément au décret n°2015-311/CAB/PM. Il se réunira de nouveau régulièrement, son comité de soutien technique bénéficiera d'un effectif complet et toutes les conventions de prêts et garanties publiques seront approuvées par le Ministre des Finances pour être valides. Il certifiera également que les procédures adéquates ont été suivies pour la sélection des projets. L'organisation de réunions trimestrielles et la communication des décisions prises dans les rapports trimestriels sur la gestion de la dette constitueront un *repère structurel récurrent* à compter de fin juin 2018. Plus tard dans l'année, nous édicterons la délégation des responsabilités au comité technique sur une base juridique solide, nous commencerons à publier les rapports sur la gestion de la dette et les statistiques de la dette, et nous adopterons des directives en matière de politique de gestion de la dette. À moyen terme, nous sommes déterminés à éliminer la fragmentation institutionnelle actuelle de la gestion de la dette et à la centraliser au ministère des Finances, comme requis par les directives de l'UEMOA, ainsi qu'à la réorganiser dans une structure intégrant tous les compartiments de gestion de la dette (front-middle-back office).

18. L'accumulation de la dette publique sera contenue par la mise en œuvre de projets d'infrastructure à travers des accords de partenariats publics-privés (PPP). Dans ce contexte, l'accent sera porté sur des projets adossés à des contrats de « construction-exploitation-transfert » (BOT) excluant les garanties publiques. Nous soumettrons la nouvelle loi sur les PPP au Parlement au plus tard fin juin 2018 afin d'avoir un cadre solide en place en temps utile (*repère structurel remis à fin juin 2018 au lieu de la date initiale de fin mars 2018*).

19. Nous notons que la capacité de gestion de la dette du Niger est maintenant jugée « suffisante » par le FMI et la Banque mondiale, et nous notons avec satisfaction que cette amélioration récente de la note attribuée au Niger entraîne une modification de la conditionnalité relative à la dette publique extérieure dans le cadre du programme. À compter de la date d'achèvement de la deuxième revue, le suivi s'effectuera principalement au moyen d'un

critère de réalisation relatif à la valeur actuelle des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État.

20. Pour en finir résolument avec les sous-performances des recettes, nous comptons prendre des mesures fermes. En particulier :

- **Mesures de la loi de finances 2018.** Nous mettrons en œuvre dans leur intégralité les mesures fiscales prévues dans la loi de finances, qui devraient produire au moins 0,6 % du PIB. Il s'agit notamment de : i) appliquer le taux réduit de la TVA (5 %) à des biens précédemment exemptés conformément aux normes de l'UEMOA ; ii) appliquer le taux standard de la TVA (19 %) aux intrants et emballages industriels précédemment exemptés au titre du code de l'investissement et aux services de transport ; iii) mettre en place une taxe d'habitation progressive ; iv) réformer l'impôt sur le transfert de propriété et v) renforcer l'imposition forfaitaire des activités informelles, par exemple en relevant l'impôt synthétique pour les petits commerçants, en instituant un impôt minimum pour les plus-values immobilières et en imposant les abonnements aux réseaux de câble. Par ailleurs, toutes les personnes physiques et morales ayant des activités qui donnent lieu à des obligations fiscales sont maintenant strictement tenues d'obtenir un identifiant fiscal, une mesure que la DGD aide à faire appliquer pour les importateurs.
- **Exonérations fiscales.** Nous restons déterminés à réformer et à simplifier les exemptions fiscales dans la nouvelle loi qui sera soumise au Parlement d'ici fin septembre conformément au repère structurel établi lors de la première revue. D'ici fin juin 2018, nous présenterons un document de position sur la rationalisation des exonérations fiscales pour discussion avec les services du FMI (*repère structurel*). Entre-temps, nous resserrerons la gestion des nouvelles exemptions fiscales exceptionnelles, et tiendrons informés les services du FMI.
- **Accroissement des recettes à court terme.** Pour atteindre les objectifs fixés pour les recettes en 2018, nous continuerons énergiquement à chercher à recouvrer les arriérés d'impôts : l'encours des arriérés d'impôts recouvrables à la DGE s'élève à 64 milliards de francs CFA (1,3 % du PIB). La DGD et la DGI mettront en place intégralement leurs mesures de répression de la contrebande de pétrole, notamment le marquage moléculaire des produits pétroliers produits pour le marché local dès que possible et des sanctions plus fermes appliquées aux contrevenants. Les ventes de licences de télécommunication, initialement prévues pour 2017, seront aussi accélérées. Cela devrait produire au minimum 0,5 % du PIB de recettes supplémentaires.
- **Plans de performance pour l'administration des recettes.** Pour veiller à ce que nos nombreux efforts de réforme aboutissent, nous mettrons en place des plans ambitieux et détaillés pour la DGI et la DGD avant l'achèvement de la présente revue du programme, en tant que *mesure préalable*. De manière plus générale, nous escomptons que les réformes déjà opérées se traduisent de plus en plus par des gains de recettes tangibles, notamment le guichet unique de dédouanement de véhicules usagés (GUAN), et l'informatisation de la DGI (SISIC) et de la DGD (SYDONIA World).

21. En ce qui concerne les dépenses publiques, nous ferons tout notre possible pour optimiser l'usage des ressources limitées du Niger. Le Gouvernement reste déterminé à freiner les dépenses si les recettes s'avèrent inférieures aux objectifs fixés dans le programme, mais il cherchera principalement à accroître la qualité des dépenses et à absorber les concours financiers des bailleurs de fonds de manière efficiente, tout en maîtrisant la dette publique. Le renforcement de la gestion des finances publiques se poursuivra. En particulier,

- **Budget programme.** Avec l'adoption d'un budget programme en 2018, les outils sont en place pour un meilleur suivi de performance. Nous évaluerons les résultats au milieu de l'exercice et les capitaliserons pour mettre à jour le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) et les documents de programmation pluriannuelle de dépenses (DPPD).
- **Absorption efficiente des apports des bailleurs de fonds.** Les financements promis lors de la table ronde des bailleurs de fonds de décembre 2017 à l'appui du PDES 2017-21 offre une occasion importante pour le développement économique du Niger. Une feuille de route spécifique pour la mise en œuvre du plan a été adoptée et des pôles de coordination sectoriels mises en place. Pour préserver la viabilité de la dette publique extérieure du Niger dans les années à venir, la priorité sera accordée aux financements très concessionnels. Le Ministère des Finances veillera à ce que la mise en œuvre du PDES ne compromette pas la viabilité de la dette publique.
- **Mise en œuvre du compte unique du Trésor.** La mise en œuvre du compte unique du Trésor constituant un élément essentiel de la réforme de la gestion des dépenses publiques, nous avons défini les étapes suivantes. Nous établirons et communiquerons aux services du FMI un calendrier de clôture des comptes qui ramènera les soldes des comptes des EPA à transférer à moins de 10 pour cent du volume de 65 milliards de francs CFA établi dans l'étude de la BCEAO, et mettre en œuvre la nouvelle structure du CUT à la BCEAO (*repère structurel à fin-juin 2018*). Avant fin 2018, nous comptons ramener les soldes des comptes des EPA à transférer à moins de 10 pour cent du volume de 65 milliards de francs CFA établi dans l'étude de la BCEAO, et informatiser les services bancaires du Trésor pour les comptes des EPA transférés au Trésor (*repère structurel pour fin décembre 2018*). Pour accompagner cette démarche, nous séparerons les fonctions comptables et bancaires du Trésor en temps opportun et assurerons la continuité opérationnelle des services bancaires tout au long du processus.
- **Bancarisation.** Conformément au plan du gouvernement de supprimer progressivement tous les paiements budgétaires effectués en espèces, nous mettrons fin à tous paiements d'impôts et droits de douanes effectués en espèces à la DGE et aux dix principaux bureaux de douanes avant fin juin 2018, parallèlement à la présentation d'un document de position pour la bancarisation (*repère structurel pour fin juin 2018*). Dans une prochaine étape, nous mettrons fin aux paiements en espèces des impôts et droits de douane effectués à la direction des moyens contribuables (DME) et aux vingt principaux bureaux de douanes (*repère structurel à fin-décembre 2018*).
- **Informatisation.** Outre la DGI et la DGD, l'objectif reste d'informatiser les procédures de passation des marchés publics (SIGMAP) et la gestion de la dette (CS-DRMF+). Le SIGIB doit

connecter la DGTCF et la DGB, et la DGTCF doit être connectée aux systèmes de paiement SICA et STAR. L'objectif ultime est de disposer d'un système informatique pleinement intégré pour tous les organismes financiers.

22. Le cadre budgétaire pour 2018 est totalement financé et inclut notre volonté ferme de régler tous les arriérés de paiements intérieurs d'ici fin 2018. Le déficit budgétaire de base (210 milliards de francs CFA), le règlement de tous les arriérés de paiements intérieurs à fin 2017 (29 milliards de francs CFA) et l'amortissement de la dette extérieure (49 milliards de francs CFA) seront financés par une aide budgétaire (147 milliards de francs CFA) et un financement intérieur net (141 milliards de francs CFA), y compris un financement du FMI (17 milliards de francs CFA).

23. Pour améliorer davantage la gestion des finances publiques au-delà de 2018, nous poursuivons les réformes des entreprises et entités publiques, tout en améliorant l'administration publique. En particulier,

- Concernant la réforme des **entreprises publiques et des entités étatiques** nous avons lancé l'audit de six grandes entités publiques et obtenu un financement de la Banque mondiale pour ce faire. Des appels d'offres ont été dépouillés. Nous achèverons et transmettrons au FMI une étude sur les subventions aux entreprises publiques ; nous effectuerons et publierons un inventaire de toutes les entreprises et entités publiques ; et nous publierons les principaux indicateurs financiers et rendrons accessibles les rapports d'audit des entreprises et entités publiques à partir du moment où elles sont auditées par la Cour des comptes.
- La **gestion de la fonction publique** est totalement révisée. Les améliorations reposeront sur les recommandations de la Banque mondiale concernant la réforme de la fonction publique engagée en 2017. En particulier, nous comptons réaliser un recensement biométrique exhaustif des agents de l'État et mettre en place une base de données intégrée des salaires.

RÉFORMES STRUCTURELLES POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ ET RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

24. Pour assurer le développement économique à moyen terme du Niger et réduire la pauvreté comme prévu, il est essentiel de développer un secteur privé solide et de relever le défi démographique. Le financement des bailleurs de fonds soutiendra l'économie à court terme, mais elle doit se traduire par des améliorations qui s'entretiennent d'elles-mêmes pour être une réussite à long terme. À cet effet, nous continuerons d'améliorer le climat des affaires, de faciliter l'accès au crédit, de nous attaquer aux problèmes de gouvernance, ainsi que de mettre en œuvre notre politique de genre et notre politique démographique.

25. Nous avons continué d'améliorer le climat des affaires, mais nous reconnaissons qu'il reste beaucoup de travail dans ce domaine. Les réformes dans le domaine du climat des affaires continueront de bénéficier du projet d'appui à la compétitivité et à la croissance (PRAAC) de la Banque mondiale. Nous remédierons aux goulets d'étranglement qui ont été recensés par les entreprises, par exemple les pannes d'électricité fréquentes, la concurrence du secteur informel, les

procédures douanières trop compliquées, la faiblesse du système judiciaire et l'insuffisance générale des infrastructures et du capital humain. En ce qui concerne le remboursement de la TVA, bien que nous ayons trouvé des solutions pour les plus gros exportateurs, l'objectif reste de mettre en place un système approprié, notamment pour alléger la pression exercée par les investisseurs étrangers afin d'obtenir des exonérations. Enfin, nous restons déterminés à apurer les arriérés de paiements intérieurs de l'État qui subsistent au plus tard fin décembre 2018, ce qui reste un critère de réalisation du programme. Afin d'encourager l'investissement dans le secteur minier, nous poursuivrons nos efforts afin de réadhérer à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) cette année.

26. L'amélioration de l'accès au crédit se poursuit. Si la bancarisation des paiements budgétaires devrait contribuer à l'expansion des circuits financiers, nous devons poursuivre la mise en œuvre de notre programme d'inclusion financière. Nous ferons tout notre possible pour obtenir des bailleurs de fonds des financements à l'appui des réformes dans le domaine de la microfinance, à savoir consolider le secteur de la microfinance, fournir des formations aux prestataires de services, établir un mécanisme de refinancement et mettre en place des fonds de résolution et de garantie des dépôts. En outre, nous veillerons à ce que la réglementation dont l'absence reste un obstacle au démarrage des activités de crédit-bail soit mise en place dès que possible et à ce qu'un cadre juridique soit établi pour le warrantage.

27. Une meilleure gouvernance contribue à préserver les ressources publiques, mais elle est aussi essentielle pour mettre en place un climat des affaires plus propice. Le Niger a accompli des progrès considérables en ce qui concerne la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique, et la lutte contre la corruption fait partie des priorités du gouvernement en place. Cependant, des lacunes demeurent dans le cadre juridique et la mise en œuvre est un défi. Par exemple, la législation relative à la déclaration des biens gagnerait à être clarifiée et alignée sur les meilleurs pratiques en la matière afin d'en faciliter la mise en œuvre effective et contribuer à réduire la corruption. Nous nous engageons à renforcer les moyens de fonctionnement de la Cour des comptes, la HALCIA et la Ligne verte. Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la cellule de renseignements financiers a été renforcée, mais les dossiers soumis au système judiciaire n'ont conduit à ce jour qu'à une seule condamnation et les déclarations d'opérations suspectes transmises à la CENTIF demeurent rares, surtout de la part des entités non bancaires. Le Niger est en passe d'exécuter une Évaluation nationale des risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme comme l'exige la norme du GAFI de 2012.

28. Nous améliorerons également la transparence des finances publiques en vue de mieux faire comprendre la politique budgétaire au secteur privé. Il s'agit notamment de publier un rapport de fin d'année et une loi de règlement pour le budget 2017, un rapport de performance pour 2018 et un budget citoyen pour 2019. Le gouvernement s'efforcera aussi de mieux préparer la population aux prochaines modifications de la politique budgétaire et rendra le Journal officiel gratuitement accessible en ligne.

29. Le Gouvernement est déterminé à faire progresser ses réformes en ce qui concerne l'égalité homme-femme, ainsi que la maîtrise de la croissance démographique. Nous

appliquerons les mesures énoncées dans la Politique nationale genre révisée, le décret récent sur l'éducation des filles et le PDES 2017-21. Quant à la gouvernance, il s'agit d'accélérer la mise en œuvre des mesures afin d'obtenir des résultats tangibles. Nous chercherons à obtenir des financements auprès des bailleurs de fonds, en complément de nos propres ressources, afin de mettre en place et de développer des programmes concrets et de poursuivre les efforts actuels pour la mise en œuvre du décret.

SUIVI DU PROGRAMME

30. Étant donné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC et les mesures envisagées dans le MPEF, le gouvernement sollicite l'approbation de la deuxième revue de l'accord et le décaissement de 14,1 millions de DTS.

31. Le suivi du programme reposera sur des critères de réalisation (tableau 2) et des repères structurels (tableaux 4 et 7). Les autorités fourniront aux services du FMI les données statistiques et les renseignements figurant dans le Protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que toute autre information qu'ils jugeront nécessaires ou que les services du FMI pourraient demander aux fins du suivi.

32. En application de la politique du FMI en matière de plafonnement de la dette, les critères de réalisation relatifs à la dette publique extérieure seront modifiés. À compter de la date d'achèvement de la deuxième revue, un nouveau critère de réalisation relatif à la valeur actuelle des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État sera appliqué afin de remplacer les critères de réalisation actuels relatifs aux emprunts publics extérieurs non-concessionnels à long terme contractés ou garantis par l'État et aux emprunts publics extérieurs à court terme.

33. Le programme sera suivi au moyen de revues semestrielles. Les troisième et quatrième revues du programme devraient avoir lieu après fin octobre 2018 et fin avril 2019, respectivement.

Tableau 1. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (Mar. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (Déc. 2016 – Déc. 2017)
(Milliards de FCFA)

	Fin décembre 2016		Fin mars 2017			Fin juin 2017			Fin septembre 2017			Fin décembre 2017		
	Pour information		Repères indicatifs			Critères de réalisation			Repères indicatifs			Repères indicatifs		
	Proj.	Réal.	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹														
(Cumulés pour chaque année fiscale)														
Financement intérieur net du gouvernement	113.8		62.0			120.3			186.6			207.0		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires, à hauteur maximale de 15 milliards de FCFA	-4.1		0.0			-15.0			-15.0			-15.0		
Critère ajusté ²	109.7	77.4	62.0	27.5	Observé	105.3	66.2	³ Observé	171.6	147.9	³ Observé	192.0	113.9	Observé
Réduction des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ⁴	-8.4	19.0	10.0	-40.0	Observé	20.0	-44.9	³ Observé	10.0	-47.6	³ Observé	-43.4	-78.9	Observé
Pour mémoire :														
Appui budgétaire extérieur ⁵														
Aide budgétaire brute	114.3	118.4	0.0	0.0		0.0	43.8		0.0	50.4		92.4	174.5	
Nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat (plafond) ⁶	800.0	490.1	350.0	60.8		350.0	88.8		350.0	...		350.0	...	
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue¹														
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs du gouvernement	0.0	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé
Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁶	0.0	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁷	0.0	0.0	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé	0.0	0.0	Observé
C. Cibles indicatives														
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ⁴	-194.3	-188.9	-71.2	2.5	Observé	-130.7	-74.3	³ Observé	-186.6	-155.3	³ Observé	-235.9	-232.4	Observé
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ⁴	-130.7	-122.7	-71.2	2.5	Observé	-130.7	-30.5	³ Observé	-186.6	-104.9	³ Observé	-181.3	-91.3	Observé
Recettes budgétaires ⁴	676.6	643.8	160.7	157.7	Non-observé	353.4	331.7	Non-observé	554.5	496.4	Non-observé	770.8	680.7	Non-observé
Dépenses de réduction de la pauvreté ⁴	356.8	447.2	103.8	104.1	Observé	222.2	223.8	Observé	348.4	351.4	Observé	487.5	488.8	Observé
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage) ⁹	5.0	1.8	5.0	3.4	Observé	5.0	3.0	Observé	5.0	2.7	Observé	5.0	5.0	Observé

Sources: Autorités nigériennes; et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

¹ Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement.

² Ce plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure, définie dans la note ⁴, sont inférieurs/supérieurs aux prévisions du programme. Dans ce cas, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/à la baisse jusqu'à un maximum de 15 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre 2017.

³ Chiffres réels légèrement révisés par rapport à ceux reportés dans le cadre de la première revue (EBS 17/394) afin de refléter des mises à jour.

⁴ Minimum ; pour le CR/RI lié à la réduction des arriérés de paiements intérieurs, un signe négatif signifie une réduction et un signe positif signifie une accumulation.

⁵ Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

⁶ Exceptés les crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

⁷ Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

⁸ Sur la base des conventions signées conformément à la politique de maîtrise de l'endettement du FMI <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf>. Cumulatif depuis le début de l'année.

⁹ Maximum, les dépenses exceptionnelles sont les paiements effectués par le Trésor sans ordonnancement préalable, excluant le service de la dette et les dépenses liées aux exonérations fiscales.

Tableau 2. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (Mar. 2018 – Déc. 2018)
(Milliards de FCFA)

	Fin mars 2018		Fin juin 2018	Fin sept. 2018	Fin déc. 2018
	Repères indicatifs		Critères de réalisation	Repères indicatifs	Critères de réalisation
	Prog.	Est.	Prog.	Prog.	Prog.
A. Critères de réalisation et cibles indicatives¹ (Cumulés pour chaque année fiscale)					
Financement intérieur net du gouvernement	46.1		70.6	140.4	123.8
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires	0.0				
Ajustement pour apurement des arriérés au-delà des prévisions du programme en 2018	30.0				
Critère financement intérieur net ajusté ²	76.1	0.0	100.6	0.0	0.0
Variation des arriérés de paiements intérieurs du gouvernement ³	-15.0		-30.0	-15.0	
Ajustée des 35,5 milliards de francs CFA de sur-performance en 2017 sous réserve d'un plafond de zéro	0.0	23.7	0.0		-29.2
Pour mémoire :					
Appui budgétaire extérieur ⁴	0.0	0.0	23.0	68.4	146.9
B. Critères de réalisation suivis sur une base continue					
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelle dette extérieure contractée					
ou garantie par l'administration centrale de maturité de 0 à 1 an ⁵	0.0		0.0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée					
ou garantie par l'administration centrale de maturité supérieure à 1 an ⁶	0.0		0.0
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État, depuis le 1 ^{er} Janvier 2018	225.0
C. Repères indicatifs (Cumulés pour chaque année fiscale)					
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus) ³	-61.2		-123.5	-169.7	-210.0
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus) ³	-61.2		-100.5	60.0	-100.3
Recettes budgétaires ³	172.7	189.2	369.5	567.0	803.3
Dépenses de réduction de la pauvreté ³	108.0		237.9	345.9	538.4
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage) ⁷	5.0		5.0	5.0	5.0

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI. Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

1 Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin; repères indicatifs (RI) autrement.

2 Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement fera l'objet d'ajustements si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure définie dans la note 4 sont inférieurs/supérieurs aux prévisions du programme. Le cas échéant, le plafond sera ajusté pro tanto à la hausse/baisse jusqu'à un maximum de 30 milliards de francs CFA à la fin de chaque trimestre 2018. A partir de début 2018, le financement intérieur net du gouvernement sera également ajusté à la hausse/baisse pour refléter tout apurement des arriérés de paiements intérieurs inférieur/supérieur aux prévisions du programme.

3 Minimum, pour le CR/RI lié à la réduction des arriérés de paiements intérieurs, un signe négatif signifie une réduction et un signe positif signifie une accumulation. Les cibles seront ajustées suivant la performance en 2017, sous réserve d'un plafond de zéro.

4 Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

5 Exceptés les crédits ordinaires à l'importation ou l'allègement de la dette.

6 Excepté l'allègement de la dette obtenu sous forme de restructuration ou de rééchelonnement.

7 Maximum, les dépenses exceptionnelles sont les paiements effectués par le Trésor sans ordonnancement préalable, excluant le service de la dette et les dépenses liées aux exonérations fiscales.

Tableau 3. Niger : repères structurels récurrents pour le programme, 2017

Mesure	Calendrier		Logique macroéconomique
Libérer les allocations budgétaires trimestrielles au cours du premier mois du trimestre, sur la base des propositions du comité de régulation.	Trimestriel	Respecté pour T1, T2, T3 et T4	Améliorer la gestion du budget et de trésorerie.
Préparer un plan d'engagement trimestriel assorti d'un plan de trésorerie.	Trimestriel	Respecté pour T1, T2, T3 et T4	Améliorer la gestion du budget et de trésorerie.
Préparer un rapport trimestriel sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique.	Trimestriel	Respecté pour T1 et T3. Transmis avec retard pour T2. Respecté pour T4	Améliorer la gestion de la dette.
Produire un rapport trimestriel sur le remboursement du crédit TVA.	Trimestriel	Non respecté	Améliorer l'efficacité de la TVA.
Préparer un plan d'emprunt révisé.	Chaque année à fin juin	Non respecté	Améliorer la gestion de la dette.

Tableau 4. Niger : Repères structurels récurrents pour le programme, 2018

Mesures	Calendrier	Progrès	Motif macroéconomique
Libérer les allocations budgétaires trimestrielles au cours du premier mois du trimestre, sur la base des propositions du comité de régulation.	Trimestriel	Respecté pour T1	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Préparer un plan d'engagement trimestriel concordant avec le plan de trésorerie correspondant.	Trimestriel	Respecté pour T1	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Préparer un rapport trimestriel sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique.	Trimestriel	Respecté pour T1	Améliorer la gestion de la dette.
Tenir des réunions du Comité interministériel de gestion de la dette au moins une fois tous les trimestres. Publier ses décisions, une liste des prêts et dons nouvellement approuvés et le point de vue exprimé par le ministère des Finances dans les rapports trimestriels de gestion de la dette.	Trimestriel à partir de T3		Dispositif de contrôle de la contraction de nouvelle dette publique.
Préparer un plan d'emprunt révisé.	Chaque année à fin juin, mais fin mars pour 2018	Non respecté pour T1, plan préliminaire fourni à la mi-avril	Améliorer la gestion de la dette.

Tableau 5. Niger : repères structurels, 2017

Mesure	Calendrier	Progrès	Commentaire
Politique budgétaire et administration des recettes			
Étendre la compétence de la Direction des grandes entreprises (DGE) de la DGI en lui transférant la gestion des dossiers des 120 grandes entreprises recensées, qui relevaient précédemment des administrations fiscales locales en dehors de Niamey.	Fin janvier	Respecté	
Estimer l'encours des crédits TVA impayés et lancer le mécanisme de remboursement de la TVA grâce à une partie de la TVA recouvrée par la DGE.	Fin mars	Non respecté	Comme mesure palliative, les sociétés minières ont été autorisées à déduire leurs crédits de TVA des montants de TVA recouverts auprès des fournisseurs.
Finaliser l'interconnexion de l'ensemble des principaux bureaux des douanes au serveur central de SYDONIA et l'interconnexion des bureaux des douanes du Niger du Bénin et du Togo.	Fin juillet	Non respecté	Tous les bureaux nationaux sont connectés au serveur central. La connexion avec les bureaux du Bénin et du Togo n'est pas encore opérationnelle, car le contrat avec la CNUCED pour la deuxième phase de la migration à SYDONIA n'a été signé qu'en septembre 2017.
Gestion des finances publiques			
Lancer le processus de préparation du budget 2018 sous forme de programme en finalisant les documents requis (DPBEP et DPPD).	Fin juin	Respecté	Le Document de programmation économique et budgétaire pluriannuelle (DBPEB) a servi de base aux débats sur le cadre budgétaire à moyen terme tenus à l'Assemblée nationale en juin 2017.
Finaliser le cadre du compte unique du Trésor (CUT) par la signature des accords avec la BCEAO et la Banque commerciale sur la gestion du CUT et clore tous les comptes publics couverts par le CUT n'ayant pas été clos à l'échéance.	Fin juin	Non respecté	L'accord avec la BCEAO a été signé, mais l'étude d'impact sur le système bancaire n'a pas été réalisée. Seuls quelques comptes inactifs ont été fermés.

Tableau 5. Niger : repères structurels, 2017 (suite et fin)

Autres réformes structurelles			
Élaborer un plan d'action pour les audits des grandes entreprises publiques, et le soumettre aux services du FMI.	Fin juillet	Respecté	Le plan d'action a été envoyé et les mandats des vérificateurs rédigés.
Déposer à l'Assemblée nationale une nouvelle loi sur le partenariat public-privé (PPP) en conformité avec le code des investissements et la loi des finances de 2012.	Fin décembre	Non respecté	L'assistance technique a été fournie. Il est proposé de remettre le dépôt du projet de loi à mars 2018.
Soumettre aux services du FMI la mise à jour de la politique nationale du genre de 2008.	Fin décembre	Respecté	Effectué avant la date prévue.

Tableau 6. Niger : mesures préalables et repères structurels, janvier-mai 2018

Mesures	Calendrier	Progrès	Motif macroéconomique
Mesures préalables			
Adopter des plans de performance de grande qualité pour les administrations fiscales et douanières, comprenant chacun au moins cinq indicateurs relatifs aux fonctions principales de chaque administration, établissant des objectifs trimestriels numériques ambitieux pour chacun de ces indicateurs et désignant les responsables au niveau fonctionnel de chaque administration, et s'appliquant à partir de juillet 2018.	Mesure préalable	Respectée	Améliorer le recouvrement des impôts et élargir l'assiette fiscale
Soumettre une nouvelle loi sur les partenariats publics-privés (PPP) au Cabinet.	Mesure préalable	Respectée	Aligner sur les lois en vigueur.
Politique budgétaire et administration des recettes			
Formuler des plans de performance pour les services de recouvrement des recettes qui se répercuteront dans l'ensemble des directions et les partager avec les services du FMI. Ces plans fixeront des objectifs de recettes et des repères pour les indicateurs opérationnels, comme le nombre de déclarants à la DGE, le nombre de déclarants de TVA dont les obligations fiscales sont nulles et le nombre de NIF (numéros d'identification fiscale).	Fin janvier	Non respecté	Améliorer le recouvrement fiscal et élargir l'assiette fiscale
Gestion des finances publiques			
S'agissant de la mise en œuvre du CUT, réaliser une étude d'impact sur le système bancaire avec l'aide de la BCEAO et la partager avec les services du FMI, rendre opérationnelle une interface entre les systèmes informatiques de la BCEAO et la DGTCP, établir une structure claire de comptes et sous-comptes du CUT, clore tous les comptes inactifs couverts par le CUT et en transférer les soldes ((120).	Fin mars	Non respecté	Améliorer la gestion de la liquidité et la maîtrise des dépenses.

Tableau 6. Niger : mesures préalables et repères structurels, janvier-mai 2018 (fin)

Autres réformes structurelles			
Déposer à l'Assemblée nationale une nouvelle loi sur le partenariat public-privé (PPP) conforme au code des investissements et à la loi des finances de 2012, et en accord avec les normes internationales telles qu'énoncées dans le rapport d'AT du FMI de 2017.	Fin mars	Non respecté	Aligner sur les lois en vigueur.
Mettre en place des dispositions légales exigeant que tous les paiements qui entrent dans l'unité des gros contribuables (DGE) et qui en sortent soient effectués par l'intermédiaire du système financier. Un plan d'action pour la bancarisation des paiements budgétaires sera finalisé et partagé avec les services du FMI.	Fin mars	Non respecté	Améliorer la gouvernance dans l'administration publique et promouvoir le développement du secteur financier.

Tableau 7. Niger : mesures préalables et repères structurels, juin-décembre 2018

Mesures	Calendrier	Progrès	Motif macroéconomique
Politique budgétaire et administration des recettes			
Nouveau repère structurel : présenter un document de position sur la rationalisation des exonérations fiscales pour discussion avec les services du FMI. Dans l'intervalle, fournir aux services du FMI des données mensuelles sur les exonérations fiscales discrétionnaires accordées.	Fin juin		Promouvoir la génération de recettes et simplifier l'administration fiscale et douanière.
Déposer à l'Assemblée Nationale la législation révisant les exonérations fiscales et douanières.	Fin septembre		Promouvoir la génération de recettes et simplifier l'administration fiscale et douanière.
Gestion des finances publiques			
Nouveau repère structurel : concernant le CUT, établir et communiquer aux services du FMI un calendrier de clôture des comptes qui ramènera les soldes des comptes des EPA à transférer à moins de 10 pour cent du volume établi dans l'étude de la BCEAO; mettre en œuvre la nouvelle structure du CUT à la BCEAO.	Fin juin		Améliorer la gestion de la liquidité et la maîtrise des dépenses.
Nouveau repère structurel : concernant le CUT, ramener les soldes des comptes des EPA à transférer à moins de 10 pour cent du volume établi dans l'étude de la BCEAO ; informatiser les services bancaires du Trésor pour les comptes des EPA transférés au Trésor.	Fin décembre		Améliorer la gestion de la liquidité et la maîtrise des dépenses.
Autres réformes structurelles			
Repère structurel remis à une date ultérieure : déposer à l'Assemblée nationale une nouvelle loi sur les partenariats publics-privés (PPP) conforme au code des investissements et à la loi des finances de 2012, et en accord avec les normes internationales telles qu'énoncées dans le rapport d'AT du FMI de 2017.	Fin juin		Aligner sur les lois en vigueur.

Tableau 7. Niger : mesures préalables et repères structurels, juin-décembre 2018 (fin)

Autres réformes structurelles (suite)			
Nouveau repère structurel : mettre fin à tous paiements en espèces d'impôts et droits de douanes effectués à la DGE et aux dix principaux bureaux de douanes par la diffusion d'une circulaire ; transformer le plan de bancarisation en document de position.	Fin juin		Améliorer la gouvernance dans l'administration publique et promouvoir le développement du secteur financier.
Nouveau repère structurel : mettre fin à tous paiements en espèces des impôts et droits de douanes effectués à la DME et aux vingt principaux bureaux de douanes par la diffusion d'une circulaire.	Fin décembre		Améliorer la gouvernance dans l'administration publique et promouvoir le développement du secteur financier.

Tableau 8. Niger : calendrier proposé pour les décaissements au titre du nouvel accord FEC, 2017–20

Montant (Millions de DTS)	Conditions nécessaires pour le décaissement	Date de disponibilité
DTS 14.1	Approbation de l'accord FEC par le conseil d'administration	23 janvier 2017
DTS 14.1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 30 juin 2017, et achèvement de la première revue de l'accord	15 décembre 2017
DTS 14.1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 31 décembre 2017, et achèvement de la deuxième revue de l'accord	30 avril 2018
DTS 14.1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 30 juin 2018, et achèvement de la troisième revue de l'accord	31 octobre 2018
DTS 14.1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 31 décembre 2018, et achèvement de la quatrième revue de l'accord	30 avril 2019
DTS 14.1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 30 juin 2019, et achèvement de la cinquième revue de l'accord	31 octobre 2019
DTS 14.1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation au 30 septembre 2019, et achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord	8 janvier 2020
DTS 98.7	Total	

Source : Fonds monétaire international.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

Niamey, le 15 mai 2018

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour la période T1-2017 à T1-2020. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour 2017 et la première moitié de 2018 sont énoncés aux Tableaux 1 et 2 du Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention de novembre 2017. Les repères structurels figurent aux Tableaux 3 et 6. Ce protocole d'accord technique fixe également les délais maximums de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

DÉFINITIONS

2. Les définitions de «l'État», de la «dette», des arriérés de paiements», et des «obligations de l'État » retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

- a) **L'État** est l'administration centrale de la République du Niger, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique, ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme spécifié au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ; ii) crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations, et à l'entretien

des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constitue également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

- c) La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État actualisée à un taux annuel de 5 % le flux de paiements futurs, sauf pour les prêts ayant un élément don négatif, auquel cas la valeur actuelle est égale à la valeur du prêt. Le calcul de la valeur actuelle repose sur le montant du prêt contracté pour une année donnée, quel que soit le moment où les décaissements ont lieu.
- d) Les **arriérés de paiements intérieurs** sont les paiements intérieurs dus par l'État et non payés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice ordonnancées et non payées dans un délai de 90 jours. **Les arriérés de paiements extérieurs** sont des engagements échus et non réglés.
- e) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

A. Critères de réalisation quantitatifs

Financement intérieur net de l'État

Définition

3. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** ; et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État** compris les titres de l'État émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales nigériennes, le produit des cessions d'actifs de l'État et les recettes de privatisation.
4. **Le crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales.** Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.
5. **Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire incluent les concours de la banque centrale (hors financement net du FMI au titre de la FEC),** la contrepartie en FCFA de l'allocation générale de DTS de l'année 2009, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts aux CCP.
6. **Le champ du crédit bancaire net à l'État, défini par la BCEAO, comprend l'ensemble des administrations centrales.** Le crédit bancaire net à l'État et le montant des bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO.

7. Le financement intérieur net non bancaire inclus : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôts des correspondants du Trésor ; iii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iv) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnés par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

8. Les objectifs trimestriels pour 2017 sont basés sur la variation entre le niveau à fin décembre 2016 et la date retenue pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

Ajustement

9. Le plafond du financement intérieur net de l'État fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris les déboursements au titre de la FEC, sont inférieurs aux prévisions du programme.

10. Si, à la fin de chaque trimestre de l'année 2017, les décaissements de l'aide budgétaire extérieure sont inférieurs aux montants attendus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse pro tanto dans la limite de 15 milliards de FCFA en 2017 et 30 milliards de FCFA à compter de 2018.

11. A partir de 2018, le plafond du financement intérieur net de l'État fera également l'objet d'un ajustement pour les déviations par rapport au paiement d'arriérés intérieurs prévu au programme. Plus précisément, le plafond du financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse (baisse) à concurrence du paiement d'arriérés intérieurs au-dessus (en dessous) des niveaux prévus au programme.

Délais de transmission des données

12. Les données détaillées concernant le financement intérieur de l'État seront transmises sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Réduction des Arriérés de Paiement Intérieurs

Définition

13. La réduction des arriérés de paiement intérieurs est égale à la différence entre le stock des arriérés à fin 2016 et le stock des arriérés à la date de référence.

14. Le centre d'amortissement de la dette intérieure de l'État (CAADIE) et le Trésor recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.

15. Les données concernant l'encours, l'accumulation (y compris la variation des restes à payer au niveau du Trésor) et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Ajustement

16. Les prévisions pour le paiement des arriérés en 2018 seront ajustées à la hausse (baisse) pour un montant équivalent au paiement d'arriérés en dessous (au-dessus) des niveaux prévus pour fin 2017.

17. Le paiement des arriérés ne sera pas négatif.

Arrières de Paiement Extérieurs

Définition

18. La dette de l'État est représentée par le stock de dette détenu ou garanti par l'État. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement extérieurs sur sa dette (y compris les bons et obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris ceux du Club de Paris.

Délais de transmission des données

19. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

Emprunts Extérieurs Non Concessionnels Contractés ou Garantis par l'État

Définition

20. L'État et les entreprises publiques, dont la liste est fournie au paragraphe 21, s'engagent à ne contracter ou garantir aucun prêt extérieur à échéance initiale d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 %. Aux fins du programme, un prêt est réputé concessionnel s'il comprend un élément don d'au moins 35 % calculé comme suit : l'élément don (la différence entre la valeur actualisée et la valeur nominale de la dette) en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est 5 %.¹

21. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les conditionnalités concernant la dette extérieure dans le

¹ Le 11 octobre, 2013, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont adopté une nouvelle méthodologie instituant un seul taux, unifié pour calculer le taux de l'élément don des prêts individuels. Le taux est fixé à 5 pourcent (voir <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/gecalcf.aspx>).

cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique ni aux financements accordés par le FMI ni aux rééchelonnements sous forme de nouveaux prêts.

22. Aux fins des critères de performance pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

23. Aux fins du critère d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées avec les pays membres et les institutions financières de l'UEMOA.

24. Aux fins de ce critère de réalisation, la notion de secteur public recouvre l'État tel que défini au paragraphe 2 ci-dessus, et les entreprises publiques suivantes :

(i) Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec) ; (ii) Société de Construction et de Gestion des Marchés (Socogem) ; (iii) Société Nigérienne des Produits Pétroliers (Sonidep) ; (iv) Société Nigérienne des Télécommunications (Sonitel) ; (v) Société de Patrimoine des Mines du Niger (Sopamin) ; et (vi) Société propriétaire et exploitante de l'Hotel Gaweye (SPEG).

Délais de transmission des données

25. Les informations concernant tout emprunt extérieur du secteur public doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par le secteur public. Le Ministère des Finances communiquera régulièrement aux services du Fonds la liste des emprunts en cours de négociation. Il établira des rapports semestriels sur la dette extérieure contractée ou en cours de négociation et ses termes, et sur le programme d'emprunts pour les prochains six mois ainsi que les termes prévus, et les transmettra aux services du FMI.

Dette extérieure à court terme de l'administration centrale

Définition

26. L'État s'engage à ne pas accumuler ou garantir de nouvelle dette extérieure à échéance initiale inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 8 des Directives sur les critères de performance concernant la dette extérieure dans le cadre des facilités du FMI, adoptées par décision numéro 15688-(14/107) du Conseil d'administration du FMI du 5 décembre 2014, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts à court terme liés aux importations sont exclus de ce critère de réalisation, de même que les titres à court terme émis en FCFA sur le marché financier régional.

Délais de transmission des données

27. Les informations concernant tout emprunt extérieur de l'État doivent être communiquées chaque mois, dans les six semaines à compter de la fin du mois. La même règle s'applique aux garanties accordées par l'État.

Valeur actuelle des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État

Définition

Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014. (<http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>)

- (a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
- (i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap);
 - (ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
 - (iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.
- (b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui

n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

- 28. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).**
- 29. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures (concessionnelles ou non) contractées ou garanties, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :**
- a. aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
 - b. aux accords de rééchelonnement ;
 - c. aux décaissements du FMI.
- 30. Date contractuelle d'application.** Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date de l'approbation de sa convention par les membres du gouvernement du Niger dotés de ladite autorité d'approbation.
- 31. Devise.** Aux fins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure de 2018 est calculée en utilisant le taux de change moyen pour janvier 2018 comme dans la base de données des IFS (statistiques financières internationales) du FMI.
- 32. Calcul de la valeur actuelle.** La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements futurs du service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pourcent et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont les décaissements futurs, l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La valeur actuelle est calculée en utilisant le cadre de viabilité de la dette (CVD) du FMI à partir du montant du prêt et des paramètres ci-dessus. S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la valeur actuelle est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

Délais de transmission des données

- 33. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État.**

B. Objectifs quantitatifs

Définitions

34. Le total des recettes est un objectif indicatif du programme. Il comprend les recettes budgétaires fiscales et non fiscales et les recettes de comptes spéciaux, mais n'inclut pas le produit du règlement des dettes croisées de l'État et des entreprises.

35. **Le déficit budgétaire de base est défini comme la différence entre** (i) les recettes budgétaires de l'État, comme définies au paragraphe 25 ; et (ii) les dépenses budgétaires totales, nettes des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, mais incluant les dépenses financées sur ressources PPTE.

36. **Le déficit budgétaire de base, définition UEMOA, est défini comme le solde de base défini au paragraphe 26 augmenté des dons budgétaires.**

37. Le plancher des dépenses de réduction de la pauvreté est une cible indicative pour le programme. Ces dépenses incluent toutes les lignes budgétaires dans la Liste prioritaire unifiée (LPU) des dépenses de réduction de la pauvreté et celles financées sur les ressources PPTE.

38. **Une limite a été placée sur le montant des dépenses payées à travers des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable) à l'exception du service de la dette et les paiements liés aux exonérations fiscales.** La limite est de 5 % du total des dépenses ordonnancées au cours du trimestre pour lequel le repère est évalué.

Délais de transmission des données

39. **Les informations sur les recettes et les dépenses budgétaires de base** seront communiquées mensuellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

40. **Les informations sur les dépenses de la LPU** seront communiquées trimestriellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.

41. **Les informations sur les dépenses exceptionnelles** seront communiquées trimestriellement au FMI, dans les six semaines à compter de la fin de chaque trimestre.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

A. Finances publiques

42. **Les autorités transmettront aux services du FMI les informations suivantes :**

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.

- Le Tableau des Opérations Financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et (iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses pour les lignes de la LPU (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Equipement, Agriculture et Élevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des emprunts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des prêts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

B. Secteur Monétaire

43. Les autorités communiqueront mensuellement, dans les huit semaines à compter de la fin du mois :

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (si nécessaires, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

C. Balance des paiements

44. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital) dès leur révision.
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année concernée.

D. Secteur réel

45. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Les indices mensuels des prix à la consommation désagrégés, dans les deux semaines à compter de la fin du mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année ;
- Toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

46. Les autorités communiqueront aux services du FMI :

- Toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Niger, dans les deux semaines à compter de sa publication.
- Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

Résumé des Données à Transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette du gouvernement envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; (ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et (iii) la variation de l'encours des créances sur l'Etat abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant le détail des recettes (DGI, Mensuelle DGD et DGTCP) et dépenses, y compris les remboursements des arriérés intérieurs salariaux et non salariaux, existants à fin 1999, et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au niveau du Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôts des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE. Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix. Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Données monétaires et financiers	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions de la Balance des paiements	Variable	A compter de la révision.
Dette extérieure	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Données monétaires et financiers	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée, et des dépenses sur ressources PPTE. Balance générale des comptes du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des soldes des comptes du Trésor et des autres comptables publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitive)
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix. Situation monétaire	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, si nécessaire, le bilan consolidé de certaines banques individuelles.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Indicateurs prudentiels de supervision bancaire.	Trimestriel	Fin du trimestre + 8 semaines
	Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle
Révisions de la Balance des paiements		Variable	A compter de la révision.
Dettes extérieures	Encours et remboursements des arriérés extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des prêts envisagés, avec les termes financiers.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service effectif mensuel sur la dette extérieure (principal et intérêts), par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines

**Déclaration de M. Sembene, Administrateur pour le Niger, et M. Diakite, Conseiller de
l'administrateur pour le Niger
Le 1^{er} juin 2018**

Les autorités nigériennes se réjouissent du soutien constant du FMI à leur programme de réforme et d'action. Le rapport des services du FMI consacré à la deuxième revue du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) montre que le Niger continue à bien progresser vers les objectifs du programme, sur fond de problèmes de sécurité accablants, de chocs climatiques et de l'évolution défavorable du prix de certains produits de base. Dans l'ensemble, les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été satisfaisants, même si l'objectif en matière de mobilisation de recettes n'a pas été atteint en raison de chocs transitoires subis en 2017. Toutefois, les résultats en matière de recettes ont été robustes au premier trimestre de 2018, ce qui montre que les mesures correctives prises ultérieurement par les autorités portent aujourd'hui leurs fruits.

Pour l'avenir, les autorités restent absolument déterminées à atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC. La poursuite de l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de la gestion des finances publiques demeureront indispensables dans leurs initiatives de réforme, dans l'optique de créer un espace budgétaire pour des investissements prioritaires et de renforcer la résilience aux chocs. La diversification de l'économie et le développement du secteur privé constituent des priorités tout aussi essentielles qui sont également soulignées dans le plan de développement quinquennal du Niger (PDES 2017-21).

Résultats dans le cadre du programme appuyé par la FEC

Les autorités ont respecté tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs, à l'exception de l'objectif de recettes. Comme indiqué plus haut, le montant total des recettes a été inférieur à l'objectif du programme, notamment en raison des grèves de commerçants et du retard pris dans la vente de licences de télécommunications et le recouvrement d'arriérés d'impôts. Toutefois, l'insuffisance des recettes fiscales a été compensée par une aide budgétaire extérieure plus importante que prévu, tandis que les dépenses publiques ont été maintenues nettement en deçà des objectifs du programme. Par conséquent, le déficit budgétaire global a été ramené de 6,1 % en 2016 à environ 5 % en 2017.

Plusieurs repères structurels ont été atteints, mais avec du retard dans certains cas. Parmi eux figurent la préparation de la nouvelle politique nationale genre, l'élaboration de plans de performance pour les administrations fiscale et douanière, ainsi que la présentation au Cabinet d'une nouvelle loi relative aux PPP. Parallèlement, des progrès ont été accomplis s'agissant de plusieurs réformes structurelles dans divers domaines, dont le secteur de l'énergie, le secteur financier, le climat des affaires et la gouvernance. À long terme, les autorités ont conscience qu'il faudra résoudre le problème de l'insuffisance des capacités pour accélérer la mise en œuvre du programme de réformes structurelles.

Politiques économique et financière pour le reste de l'année 2018 et le moyen terme

Les autorités estiment que les perspectives économiques demeurent encourageantes et reposent sur des réformes visant à accroître la productivité agricole et la sécurité alimentaire, des investissements en infrastructures et des projets financés sur fonds extérieurs. Pour 2018, la croissance du PIB sera solide d'après les projections. Elle avoisinera 5,2 %, sous l'impulsion des secteurs du bâtiment et des services notamment. À moyen terme, les initiatives de réforme des autorités, couplées à une augmentation de la production de pétrole et de l'assistance extérieure, devraient se traduire par une croissance de quelque 6 %.

Dans le cadre du programme appuyé par la FEC, les politiques économique et financière resteront ancrées au PDES. Les priorités du programme englobent la préservation de la stabilité macroéconomique, l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la dette, ainsi que l'accroissement de l'espace budgétaire grâce à un élargissement de l'assiette fiscale et à un renforcement de l'administration fiscale.

Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs budgétaires du programme pour 2018. Elles ont conscience que cela nécessitera des efforts considérables et un ajustement des politiques, compte tenu notamment de l'alourdissement des dépenses militaires et sécuritaires que le pays continue à supporter dans le contexte des menaces terroristes qui pèsent sur la région. Comme l'illustre le rapport des services du FMI pour la première revue de l'accord au titre de la FEC (Graphique 2), les dépenses sécuritaires devaient selon les projections augmenter sensiblement entre 2016 et 2017 et dépasser 200 milliards de FCFA, ce qui représente donc un pourcentage important des dépenses publiques d'un point de vue macroéconomique. Dans ces conditions, nous pensons que le rapport des services du FMI mettrait fortement l'accent sur les problèmes liés à la sécurité et les conséquences qui en découlent en matière de politique économique. Dans les rapports des services du FMI consacrés aux futures revues de programme dans les pays fragiles comme le Niger, nous espérons que ces questions importantes figureront dans la liste des principaux enjeux examinés de manière approfondie tant qu'elles resteront cruciales pour la situation macroéconomique.

En outre, les autorités sont résolues à intégrer les réformes des exonérations fiscales dans un nouveau projet de loi qui sera présenté à l'Assemblée nationale au cours des prochains mois. Dans l'intervalle, elles ambitionneront de limiter le recours à de nouvelles exonérations discrétionnaires. Les plans de performance continueront à être utilisés pour veiller à ce que les administrations fiscale et douanière poursuivent leurs efforts de mobilisation de recettes.

Les autorités sont attachées à préserver la viabilité de la dette publique. Pour ce faire, elles continueront à renforcer la gestion de la dette, notamment en lançant les activités du Comité interministériel sur la gestion de la dette et en évitant tout emprunt extérieur à court terme. Le Comité certifiera que des procédures adaptées ont été suivies pour sélectionner les projets à financer. Afin que tous les contrats de prêt et garanties publiques soient valides, la signature du ministre des Finances sera obligatoire. À moyen terme, la centralisation de la gestion de la dette au ministère des Finances, conformément aux directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), permettra de remédier à l'éclatement actuel des institutions. Étant donné la récente amélioration de la capacité de gestion de la dette du Niger, les autorités sollicitent la modification du critère de réalisation relatif à l'accumulation de dette extérieure, dans le respect de la politique de limites d'endettement du FMI.

En matière de dépenses, les autorités s'emploieront pour l'essentiel à améliorer leur qualité. Pour ce faire, elles mettront en œuvre un large éventail de mesures visant à améliorer la gestion des finances publiques, parmi lesquelles la mise en place du compte unique du Trésor, du budget programme et de la feuille de route adoptée pour absorber efficacement l'aide financière extérieure à l'appui du PDES 2017-21. Les autorités estiment qu'il est indispensable de prendre ces mesures pour assurer une offre efficace de services publics dans tout le pays.

Parmi les autres grandes priorités figure la réforme des entreprises publiques et de la fonction publique. Dans ces domaines, les autorités espèrent que des progrès seront accomplis avec le concours de la Banque mondiale. Un recours plus massif aux nouvelles technologies est aussi prévu pour permettre d'améliorer la qualité des dépenses, renforcer l'efficacité de l'administration des recettes et garantir une gestion saine de la dette.

Les autorités sont convaincues qu'un secteur privé solide est capital pour faire reculer la pauvreté, améliorer le niveau de vie de la population nigérienne et améliorer les perspectives économiques à long

terme. Sur ce point, elles persévéreront dans leurs efforts en vue d'améliorer le climat des affaires, de faciliter l'accès au crédit et de remédier aux problèmes de gouvernance, de démographie et d'égalité entre les sexes.

Si le pays est parvenu à améliorer le climat des affaires, comme en témoigne sa progression dans le classement «Doing Business», les autorités admettent qu'il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi elles continueront à s'attaquer aux principaux obstacles identifiés par les entreprises, parmi lesquels les fréquentes coupures d'électricité, la concurrence du secteur informel, la complexité des procédures douanières, les carences du système judiciaire et la pénurie d'infrastructures et de capital humain. Elles sont aussi attachées à progresser sur le front de l'apurement des arriérés intérieurs, ce qui devrait stimuler l'activité dans le secteur privé. Par ailleurs, les mesures nécessaires devraient être prises afin de rejoindre l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) cette année.

Les efforts visant à remédier au faible niveau d'intermédiation financière au Niger se poursuivront. Le recours grandissant aux services bancaires pour les paiements des administrations contribuera au développement financier et à l'amélioration de l'accès au crédit. Une assistance technique et financière sera demandée pour renforcer les institutions de microfinance, concevoir des programmes de formation et créer un dispositif de refinancement et de fonds de garantie.

Conclusion

Les autorités nigériennes restent attachées à leur programme appuyé par le FMI, comme l'illustrent les bons résultats obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. Pour l'avenir, elles sont déterminées à poursuivre leurs efforts de réforme afin de préserver la stabilité macroéconomique et d'accroître la marge de manœuvre budgétaire, l'objectif étant d'atteindre une croissance économique solide et inclusive. Compte tenu de l'environnement intérieur et extérieur difficile, elles continueront à apprécier l'assistance technique et financière du FMI.

Au vu de ces éléments, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la deuxième revue du programme appuyé par le FMI et à la modification du critère de réalisation relatif à la dette publique extérieure.